



SOMMAIRE

	Page
Point 30 de l'ordre du jour :	
Année internationale des personnes handicapées : rapport du Secrétaire général (<i>suite</i>)	
Rapport de la Troisième Commission	1445

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Année internationale des personnes handicapées : rapport du Secrétaire général (*suite*)

**RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION
(A/36/764)**

1. Mme SAELZLER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Les personnes dont la santé est amoindrie ont besoin d'un appui et d'une assistance particuliers de la part de la communauté de façon à pouvoir faire face aux exigences de la vie quotidienne. La délégation de la République démocratique allemande a donné un appui enthousiaste à la résolution 31/123 de l'Assemblée générale, proclamant l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées. Nous pensons que la résolution donne l'occasion de concentrer l'attention sur ce groupe de personnes de façon à prendre et appliquer des mesures appropriées.

2. Pour préparer et célébrer l'Année, un comité national a été créé en République démocratique allemande; il a à sa tête le Ministre de la santé et compte des représentants d'institutions publiques, comme celles concernant l'éducation, la formation professionnelle, la construction et les transports, de même que des représentants de l'association des aveugles et des malvoyants, de l'association des sourds et des malentendants et des représentants d'associations sportives de personnes handicapées physiques. En outre, les représentants de la Croix-Rouge de la République démocratique allemande, de la société médico-scientifique de rééducation, de syndicats, de l'aide familiale et de l'organisation de l'aide sociale de l'Eglise évangélique sont membres du Comité.

3. Le programme de travail du comité inclut : la pleine utilisation de toutes les possibilités fournies par la société socialiste pour intégrer complètement les personnes handicapées dans le processus du travail et dans la vie publique; le renforcement de la mobilisation et de la coopération du public pour augmenter la participation et l'égalisation des chances des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie, par le biais d'une publicité accrue sur l'éducation et les possibilités de rééducation des handicapés, enfants, jeunes et adultes; et des mesures visant à prévenir ou à réduire la récurrence des facteurs nuisibles à la santé et à l'efficacité de l'homme et limitant son potentiel humain.

4. L'exigence fondamentale inscrite dans la Déclaration des droits des personnes handicapées, selon laquelle « Le

handicapé, quelles que soient l'origine, la nature et la gravité de ses troubles et déficiences, a les mêmes droits fondamentaux que ses concitoyens du même âge, ce qui implique en ordre principal celui de jouir d'une vie décente, aussi normale et épanouie que possible » [résolution 3447 (XXX)], est devenue la base de l'approche que la République démocratique allemande suit à l'égard des handicapés.

5. Les possibilités générales que l'Etat socialiste offre à tous les citoyens pour les soins médicaux ou pour le rétablissement de leur santé et de leur efficacité, de même que pour l'éducation et la formation professionnelle, sont également mises à la disposition des personnes handicapées et sont adaptées à leurs besoins particuliers ainsi qu'au degré de leur incapacité.

6. Les lois et règlements concernant les mesures médicales, pédagogiques, professionnelles et sociales requises fournissent une bonne base à ce programme. Ce qu'il faut pour que ces mesures soient efficaces, c'est avant tout procéder à l'enregistrement de toutes les personnes qui ont besoin de soins spéciaux. Cela est garanti en République démocratique allemande par un enregistrement général obligatoire. Les données ainsi obtenues sont traitées de façon discrète afin que les personnes handicapées ne soient pas mises dans une position désavantageuse. L'enregistrement permet l'application rapide du traitement et des soins appropriés, ce qui augmente les chances d'améliorer l'état des patients ou de diminuer les incapacités ou, tout au moins, de préserver les capacités et fonctions restantes. La pleine utilisation des possibilités pédagogiques doit être considérée comme un élément important destiné à faciliter l'adaptation sociale ou la réadaptation des enfants handicapés.

7. Sans occasionner de lourdes dépenses à leurs parents, les enfants handicapés sont pris en main et éduqués dans des institutions spécialisées. Ces institutions disposent de l'équipement technique requis pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire, tel que le matériel nécessaire pour l'enseignement des sourds et des personnes atteintes de surdité partielle, le matériel visuel et les manuels spéciaux pour les amblyopes et les aveugles, l'équipement nécessaire pour faciliter le déplacement des enfants handicapés physiques et autres matériels.

8. Le personnel de ces institutions est composé d'éducateurs spécialisés qui, dans le cadre de leur formation pédagogique dans des institutions d'enseignement supérieur ou technique, ont acquis les connaissances spécifiques quant à l'éducation et la formation des enfants handicapés. La rééducation des enfants présentant des handicaps sérieux — c'est-à-dire multiples — est confiée à des instructeurs diplômés en matière de rééducation.

9. L'emploi des personnes handicapées est garanti, en République démocratique allemande, par de nombreuses dispositions. Les personnes handicapées ayant une formation suffisante et capables de travailler sont employées par toutes les entreprises et institutions offrant les conditions adéquates. Toute entreprise doit disposer d'un certain nombre de lieux de travail dits abrités, placés sous la supervision constante d'une commission de rééducation de l'Etat, qui doivent être dotés, conformément au règlement

statutaire, d'un équipement et d'auxiliaires techniques et sont essentiellement destinés aux personnes handicapées.

10. Dans notre pays, les élèves des écoles pour handicapés peuvent acquérir par exemple un diplôme d'ouvrier qualifié. Il existe un programme de formation personnalisée qui leur permet de tirer parti, au maximum, de leurs aptitudes et de leurs talents. Nous pensons que cette possibilité particulière favorise beaucoup l'autosuffisance, le bien-être et la participation des invalides dans des conditions normales de vie et de travail.

11. Les personnes souffrant d'un handicap physique mais ayant atteint un niveau de développement mental normal peuvent être directement formées pour des carrières appropriées dans des centres de rééducation. Les possibilités d'éducation ou de rééducation spécialisée existent à l'intention des adultes qui, à un certain moment de leur vie, ont subi une altération importante de leur santé ou de leurs capacités. Au cours de la période de rééducation et de formation professionnelle pour une nouvelle carrière, la personne handicapée reçoit des allocations de sécurité sociale afin d'éviter des difficultés pour elle-même et sa famille.

12. Dans le cadre du programme global de logement en République démocratique allemande, un nombre croissant d'appartements sont spécialement adaptés aux besoins des personnes handicapées et donnent une mobilité maximale aux personnes qui se déplacent chez elles en fauteuil roulant. Les familles ayant des enfants handicapés ont droit à un traitement particulièrement généreux au titre du programme de logement actuel. Le but est de garantir aux enfants infirmes un développement optimal et d'alléger le souci qu'ils représentent pour leur famille. Si nécessaire, des allocations logement sont accordées pour ces appartements.

13. Une grande importance est donnée aux sports à l'intention des personnes handicapées. Ces sports leur permettent non seulement d'entrer en compétition les unes avec les autres, mais sont également une source de plaisir. Les infirmes eux-mêmes ont mis au point toute une série de jeux et de sports auxquels ils peuvent s'adonner en dépit de leur handicap physique. Le basket-ball, par exemple, est très populaire chez les usagers des fauteuils roulants.

14. Toutes les mesures citées constituent des exemples de l'approche nouvelle adoptée en République démocratique allemande à l'égard de l'infirmité. Dans le régime socialiste, le traitement des invalides et leur intégration à la vie communautaire ont cessé d'être une question de charité de la part des individus, mais sont devenus la préoccupation de la société tout entière.

15. Nous prenons également grand soin d'informer le public de la vie et des problèmes des invalides. Par exemple, nous projetons des films sur certains aspects précis de la rééducation. « Humanité à l'examen », « La vie dans un fauteuil roulant », « Diagnostic : lésions au cerveau » ou « Obligation », tous ces films visent à développer et approfondir les contacts et les relations entre les personnes normales et les personnes handicapées.

16. Pour étayer ce travail de rééducation, une documentation spécialisée est publiée sur différentes catégories d'infirmités. Elle apporte des conseils sur les soins et le traitement ainsi que sur le développement des capacités physiques et mentales et fournit une orientation professionnelle.

17. Une exposition a eu lieu récemment à Berlin, intitulée « Compréhension, assistance et solidarité ». Elle a dressé un tableau impressionnant des travaux de rééducation entrepris en République démocratique allemande et des problèmes connexes. L'attention a surtout porté sur l'élimination des obstacles architecturaux dans la construc-

tion, la voirie et la circulation. En outre la presse, la radio et la télévision ont fait une large publicité à l'Année internationale des personnes handicapées grâce à des publications et des programmes de diffusion spéciaux.

18. Mon pays garantit à toutes les personnes handicapées une protection totale en matière de santé et de sécurité sociale — qui doit encore être améliorée à l'avenir — et tout est fait, dans la mesure du possible, pour prévenir les accidents.

19. En tant qu'activité spéciale au titre de la préparation de l'Année internationale des personnes handicapées, les médecins de la République démocratique allemande, pratiquant diverses disciplines, ont rédigé un ouvrage contenant un programme de contrôle des grandes maladies qui entraînent des risques de troubles permanents de la santé. Il s'agit d'un ouvrage de référence qui permettra à chaque médecin de reconnaître les premiers signes de déviation par rapport à un état de santé normale, d'établir un diagnostic et de commencer le traitement dès l'apparition des premiers symptômes. Cela devrait également permettre de réduire les dangers de lésions graves qui aboutiraient à des incapacités permanentes.

20. Comme le Ministre de la santé de la République démocratique allemande et président au comité national pour l'Année internationale des personnes handicapées l'a déclaré : « Toutes nos activités et tous nos programmes en matière d'amélioration de la santé des peuples et des nations resteront lettre morte si nous n'apportons pas toute notre contribution au maintien de la paix, en usant de notre autorité politique et morale. » Leur mission humanitaire impose à tous les médecins et à tous les membres des services nationaux de santé l'obligation d'éliminer les dangers qui menacent la vie humaine.

21. Le médecin bien connu Rudolf Virchow a souligné à maintes reprises le fait que, les docteurs étant les apôtres de la paix, ils devraient toujours exiger que les hommes d'Etat se préoccupent de la santé de leurs peuples plutôt que de savoir quand attaquer et qui tuer en premier.

22. Comme le montrent très clairement les enquêtes scientifiques, le nombre de personnes handicapées ou souffrant de maladies nerveuses augmente de façon importante à la suite de l'accroissement des conflits armés. Ces maladies entraînent des changements graves dans la personnalité humaine, changements qui représentent des handicaps importants. Bien que la science médicale soit parvenue à mettre au point des méthodes nouvelles de traitement qui permettent de préserver ou de restaurer la santé humaine, leur application dans bien des pays est limitée par les dépenses sans cesse croissantes consacrées aux armements. Ces énormes dépenses vont de pair avec les réductions opérées dans les services médicaux et sociaux. Dans le discours qu'il a tenu à l'Hôpital de la charité à Berlin, le Directeur général de l'OMS, le Dr Mahler, a signalé qu'environ 80 p. 100 des dépenses militaires de tous les pays réunis suffiraient à éliminer dans les 20 prochaines années la famine, la situation de morbidité qui résulte du patrimoine colonial, de même qu'à baisser le taux extrêmement élevé de mortalité maternelle et infantile dans certains pays.

23. Il est triste d'avoir à dire encore aujourd'hui qu'une toute petite portion de l'argent consacré aux armements suffirait à amener la protection internationale contre l'infection, qui est fondamentale à la santé, au niveau atteint par les pays qui sont les chefs de file dans ce domaine, et auxquels appartient la République démocratique allemande.

24. Les médecins sont les gardiens de la vie de l'homme. Par conséquent, ils devraient avoir le devoir de lutter contre tout ce qui représente de près ou de loin une menace à

cette santé, y compris la guerre. Les efforts faits par les médecins pour maintenir et renforcer la paix font partie du mouvement pour la paix dans tous les pays.

25. La République démocratique allemande a consenti un maximum d'efforts pour assurer la reconnaissance complète des droits des personnes handicapées, tels qu'inscrits dans la Déclaration pertinente, et continuera d'agir de même à l'avenir. Tout d'abord, mon pays fera en sorte que le nombre de personnes handicapées à la suite de la guerre et de ses conséquences n'augmente pas. Nous pensons que le maintien de la paix est le meilleur moyen de prévention à cet égard.

26. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : On comprend fort bien que l'Organisation des Nations Unies s'intéresse à la situation des invalides et aux mesures que l'on prend pour améliorer leur situation et les faire participer à la vie de la société dont ils font partie. D'après différentes estimations, il existe à l'heure actuelle dans le monde plus de 500 millions de personnes handicapées, dont une grande partie sont des invalides de guerre et des invalides du travail, qui ont perdu la santé en défendant leur patrie ou en contribuant à renforcer le bien-être de sa population. Ils ont le droit de vivre dans les mêmes conditions que toutes les autres personnes.

27. L'Union soviétique soutient les efforts des Nations Unies dans ce domaine. La célébration de l'Année internationale des personnes handicapées et l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de programme d'action mondial à ce sujet doivent contribuer à la solution de ce problème humanitaire. On attache une grande importance à la réalisation de ces mesures et à l'échange d'expériences entre les divers pays pour ce qui est du problème de la prévention de l'invalidité et de l'amélioration de la situation des personnes handicapées et de leur intégration dans la vie sociale.

28. L'Union soviétique a une grande expérience à partager avec les autres pays dans ce domaine. Les soins aux personnes handicapées, la satisfaction de leurs besoins et de leurs intérêts représentent un facteur intégral de la société socialiste et ils sont consacrés légalement dans la Constitution de l'Union soviétique qui garantit les droits des personnes handicapées de participer, sur un pied d'égalité, avec les autres membres de la société dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle. Nous accordons une grande importance à cet égard à la mise en œuvre d'un programme global de mesures sociales et économiques, qui contribuerait à améliorer les conditions de travail, à introduire des techniques de sécurité dans les lieux de travail, à améliorer le milieu professionnel et l'environnement extérieur ainsi que le style de vie et les conditions de repos des travailleurs.

29. L'amélioration du bien-être matériel des citoyens socialistes, la mise au point d'un système de santé publique général et efficace ont permis d'améliorer considérablement leur état de santé, de réduire le niveau des maladies et des maladies, d'éliminer un certain nombre de maladies qui étaient très répandues auparavant et de réduire considérablement la morbidité et les cas d'invalidité.

30. Au cours des quatre dernières années, le nombre des travailleurs absents pour cause d'invalidité a diminué de 8 p. 100, y compris ceux absents à cause d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Un des principes essentiels dans le domaine de la prévention de l'invalidité est constitué par la prophylaxie des maladies, y compris les mesures visant à prévenir toute une série de dangers qui peuvent mener au handicap.

31. Comme l'a déclaré l'OMS, notre pays a le niveau le plus bas d'accidents de travail. En Union soviétique, les

conseils, les ministères, les départements d'Etat, les syndicats et autres organisations professionnelles s'occupent constamment du problème de l'invalidité. Les questions concernant l'amélioration de la situation des personnes handicapées sous tous les aspects sont résolues dans le contexte des mesures tendant à prévenir l'invalidité et à assurer la rééducation médicale et socioprofessionnelle des handicapés afin qu'ils puissent réintégrer la vie professionnelle et sociale.

32. A la suite de différentes mesures adoptées à tous les niveaux, de nombreuses personnes handicapées recouvrent chaque année leur capacité de travail et reprennent une vie active complète. L'un des aspects les plus importants de la sécurité sociale accordée aux personnes handicapées est la pension d'invalidité. Le système soviétique de pension d'invalidité a un caractère universel. Cela se manifeste par le fait que, premièrement, les pensions sont attribuées indépendamment de l'origine de l'invalidité — qu'il s'agisse d'une maladie en général, y compris une maladie chronique, ou d'une maladie découlant d'un accident du travail, ou tout autre maladie — et indépendamment du moment où cette invalidité s'est produite, que ce soit pendant les heures de travail, avant de commencer le travail ou à la cessation du travail. Deuxièmement, la pension est payée non seulement dans le cas d'une perte totale de capacité de travail, mais également dans le cas d'une incapacité temporaire.

33. Les pensions sont payées par l'Etat sans aucune cotisation de la part des citoyens. Comme le souligne M. Brejnev, l'une des grandes conquêtes du socialisme « réside dans le fait que chaque citoyen soviétique est certain de son avenir. Il sait que la société ne le laissera jamais dans le besoin, que, en cas de maladie, il recevra des soins gratuits et, en cas d'invalidité, une pension. Il sait que sa vieillesse sera assurée ».

34. Des pensions à des taux plus élevés ont été prévues pour les travailleurs devenus handicapés à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Les invalides du premier groupe reçoivent 110 p. 100 de leur pension de vieillesse; les invalides du deuxième groupe reçoivent le montant total de leur pension de vieillesse. Des pensions encore plus élevées ont été prévues pour les personnes devenues handicapées à la suite de la seconde guerre mondiale. Tous les invalides de la seconde guerre mondiale qui souffrent de lésions de l'appareil moteur reçoivent gratuitement des automobiles et les invalides du travail reçoivent gratuitement ou avec une réduction de 80 p. 100 des fauteuils roulants motorisés. Dans notre pays, toutes les conditions sont réunies pour que les personnes handicapées qui désirent continuer de travailler, dans la mesure de leur capacité, puissent le faire, car la conscience qu'elles ont d'être utiles à la société est extrêmement importante pour le bien-être des personnes handicapées.

35. L'administration des entreprises est obligée de fournir aux handicapés un travail moins prenant, d'en réduire la durée ou de créer une semaine de travail réduite. Notre pays dispose d'un vaste réseau d'institutions chargées de la formation et de l'orientation professionnelle des handicapés. La formation professionnelle des personnes handicapées, de l'âge de 15 ans à 40 ans, est dispensée par un réseau d'établissements techniques et par des écoles professionnelles et techniques. Pendant leurs études, tous les frais des étudiants sont payés par le gouvernement.

36. Quant aux personnes handicapées qui ne peuvent travailler dans des conditions normales, des bureaux, des ateliers et des usines spécialisés leur sont attribués. Ces personnes bénéficient de journées de travail réduites; des taux de production plus faibles leur sont demandés, des congés plus longs leur sont accordés.

37. Le fait qu'à l'heure actuelle environ 80 p. 100 des personnes handicapées participent à un travail socialement productif est la preuve manifeste que nous avons résolu la question de l'adaptation aux conditions de travail des personnes ayant perdu une partie de leur capacité de travail. A cet égard, il convient de souligner que ces personnes reçoivent, en plus de leur salaire, une pension d'invalidité.

38. Au cours de ces dernières années, l'Union soviétique a adopté de nouvelles mesures pour améliorer la situation matérielle des personnes handicapées. Dans notre pays, le loyer ne représente que 3 à 4 p. 100 du revenu familial, ce qui est le chiffre le plus bas du monde; quant aux loyers des personnes handicapées, ils ont encore été réduits de 50 p. 100. Ces personnes reçoivent les services dispensés par la communauté et peuvent être également soignées en sanatorium ou dans des stations thermales ou climatiques.

39. Dans le décret soumis au Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et au Conseil des ministres de l'Union soviétique, relatif aux mesures à prendre pour améliorer la sécurité sociale de la population, adopté cette année, on prévoit d'augmenter la pension minimale d'invalidité. On y trouve également tout une série de mesures visant à améliorer les conditions de travail et de vie des combattants de la seconde guerre mondiale. On envisage d'augmenter de façon très substantielle le nombre de résidences pour personnes handicapées ainsi que d'améliorer les services sociaux qui leur sont fournis.

40. L'Union soviétique se préoccupe de la prévention de la maladie, de la réadaptation professionnelle et sociale des handicapés et de leurs conditions de vie, ainsi qu'en témoigne le plan d'Etat pour le développement économique et social de l'Union soviétique pour 1981-1985.

41. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale, le 16 décembre 1976, de la résolution 31/123 qui proclamait 1981 Année internationale des personnes handicapées, de nombreux pays et l'Organisation des Nations Unies ont déployé des efforts particulièrement vigoureux afin d'améliorer le sort des personnes handicapées, comme l'indique le rapport du Secrétaire général [A/36/471 et Add.1 à 3] traitant de la mise en œuvre des objectifs de l'Année, aux niveaux national, régional et international. Le projet de programme d'action mondial pour les personnes handicapées, qui figure dans le rapport du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées sur sa troisième session, tenue à Vienne du 3 au 12 août 1981 [A/36/471/Add.1], prévoit une série de mesures pour tous les pays, en tenant compte de leur développement économique et social et de leurs traditions culturelles. D'une manière générale, ce projet de programme indique très clairement les principales activités à déployer en faveur des personnes handicapées. En même temps, le projet de programme d'action mondial nous a inspiré quelques observations que l'Union soviétique a déjà communiquées au Secrétariat.

42. Les mesures pratiques et à long terme du programme d'action mondial en ce qui concerne les personnes handicapées doivent, avant tout, être réalisées sur le plan national. A ce propos, nous estimons que ce programme devrait insister davantage sur les efforts visant à conférer aux handicapés une place plus large dans la vie politique et socio-économique de la société et à mettre en place un système de sécurité sociale d'Etat amélioré, afin de renforcer le rôle des syndicats dans la protection du travail et d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises.

43. Pour ce qui est des mesures internationales à prendre pour renforcer la protection sociale et améliorer la situation des personnes handicapées, il est essentiel, à notre avis, que le programme prévoit de nouveaux efforts de la part des institutions spécialisées, telles que l'OIT et l'OMS. Nous estimons que la coopération internationale dans le

cadre de ces institutions internationales et autres institutions doit se concentrer sur la préparation de projets de recommandations et mesures normatives dans ce domaine, ainsi que sur la tâche consistant à partager l'information et l'expérience nationale en ce qui concerne les méthodes d'approche des problèmes des personnes handicapées et à assurer à celles-ci une réadaptation médicale, sociale et professionnelle. Parmi les mesures prises sur le plan international, je tiens à souligner qu'en juin 1982 Moscou recevra le neuvième Congrès international des cardiologues.

44. Au nombre des personnes handicapées figurent, on le sait, une grande proportion d'invalides de guerre, ce qui en soi doit nous rappeler constamment l'importance de la tâche qui nous est assignée en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir « protéger les générations futures du fléau de la guerre ». A une époque marquée par une tension internationale accrue en raison des agissements des milieux de l'impérialisme les plus agressifs, la tâche la plus importante et la plus urgente est, aujourd'hui, d'œuvrer pour réduire la tension dans le monde, freiner la course aux armements et éliminer la menace de guerre. Comme le XXVI^e Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique l'a souligné : « A l'heure actuelle, il ne saurait y avoir pour aucun peuple de question plus vitale, de problème plus important et plus immédiat que de préserver la paix et de garantir le droit essentiel de l'homme, le droit à la vie. »

45. Selon nous, en programmant les activités dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées, il est important de tenir compte de la nécessité d'envisager une activité efficace, sur les plans international et national, afin de mobiliser tous les efforts pour la mise en application de cette tâche essentielle et dont le programme d'action mondial doit être le reflet.

46. Sir ANTHONY PARSONS (Grande-Bretagne) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a demandé la parole pour faire une déclaration au nom des Etats membres de la Communauté européenne. Cette déclaration sera par la suite complétée par celles faites sur le plan national par les délégations des Etats membres, y compris la mienne.

47. La Communauté européenne et ses Etats membres appuient sans réserve les objectifs de la Déclaration des droits des personnes handicapées et ceux de l'Année internationale des personnes handicapées, à savoir « pleine participation et égalité » et ont joué un rôle important à cet égard. Au cours des dernières années, et particulièrement en 1981, la Communauté européenne et les gouvernements et sociétés de ses Etats membres ont accordé un intérêt sans cesse croissant aux problèmes et aux préoccupations des handicapés. Cela est tout à fait normal. Nous pensons que l'expérience pratique que nous avons tirée de la création de services pour les handicapés peut se traduire par une contribution efficace dans l'examen de la mise en application du projet de programme d'action mondiale. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera, lors de sa prochaine session, un projet de programme qui sera le reflet de l'examen attentif auquel aura été soumis ce programme au cours de l'année à venir.

48. La Communauté européenne et ses Etats membres estiment que l'Année internationale des personnes handicapées a joué un rôle utile en rappelant aux gouvernements nationaux leurs obligations à l'égard des handicapés. Nous espérons que l'expérience acquise durant cette année sera utilisée de façon positive en tant que base d'action sur les plans national et international dans les années à venir.

49. Nous nous félicitons de la coopération efficace, au niveau international, en ce qui concerne les handicapés et la rééducation. A nos yeux, il est particulièrement important que des échanges d'expériences et de techniques aient

lieu sur le plan bilatéral et grâce à des réunions internationales, comme le Séminaire international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des handicapés, qui s'est tenu à Vienne du 12 au 23 octobre 1981.

50. Nous estimons également qu'il est important que ces échanges aient lieu non seulement entre les gouvernements mais également entre les organismes non gouvernementaux spécialisés dans ce domaine. Selon nous, ces organismes, notamment ceux créés par et pour les personnes handicapées, ont un rôle vital à jouer dans la création de nouvelles installations et possibilités offertes aux handicapés et pour sensibiliser les gouvernements et les sociétés aux besoins et aux aspirations des handicapés. Dans tous les pays de la Communauté, ces organismes ont joué un rôle particulièrement important dans les activités prévues dans le cadre de l'Année.

51. La Communauté européenne et ses Etats membres appuient tous les objectifs de l'Année internationale tels qu'ils figurent dans la résolution 31/123. A cet égard, j'attire l'attention sur trois des objectifs de ce texte, à savoir : premièrement, encourager l'adoption de mesures efficaces pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des personnes handicapées ; deuxièmement, faciliter la participation effective des personnes handicapées à la vie quotidienne ; et, troisièmement, éduquer et informer le public pour lui faire connaître les droits des personnes handicapées de participer et de contribuer à la vie communautaire sous tous ses aspects.

52. A long terme, la prévention de l'incapacité est, sans aucun doute, le problème le plus important qui doit faire l'objet de toute notre attention. Cela s'applique aux pays développés, tels les Etats membres de la Communauté européenne, où, par exemple, la prévention des accidents de la circulation est un grave problème, et, à un degré peut-être aussi important, aux pays en développement, notamment aux populations rurales et aux groupes de populations particulièrement défavorisés, où l'invalidité soulève de sérieux problèmes dans la vie quotidienne. La Communauté européenne et ses Etats membres appuient sans réserve les activités entreprises par l'OMS et le FISE dans ce domaine.

53. Comme je l'ai souligné, les mesures préventives sont d'une extrême importance. Mais les réalisations dans ce domaine ne doivent pas aboutir à un ralentissement des efforts consentis pour aider ceux qui sont déjà handicapés. Quel que soit le degré élevé de priorité accordée aux mesures préventives, il faut que les gouvernements et les sociétés considèrent comme naturel et normal le fait qu'il y aura toujours des groupes plus ou moins importants de personnes handicapées dans leurs pays ; dans nos plans, nous devons donc prendre en compte et respecter les intérêts de ces groupes. Nous devons agir ainsi, tout d'abord pour des raisons humanitaires, et ensuite, parce que la rééducation des handicapés physiques et autres handicapés d'origine sociale constitue un investissement dont l'intérêt peut être rapidement démontré grâce à la contribution que les personnes handicapées sont en mesure d'apporter à la société.

54. A propos des deuxième et troisième domaines prioritaires que j'ai mentionnés, c'est-à-dire faciliter la participation effective de personnes handicapées à la vie quotidienne et éduquer le public pour lui faire connaître les droits des personnes handicapées, nous devons admettre que les handicapés ne veulent pas être considérés simplement comme appartenant à un groupe défavorisé auquel la communauté doit certaines obligations sociales et humanitaires. Ils font partie de la société et, à ce titre, veulent mener une vie indépendante, pleine et digne dans la com-

munauté. Nous devons faire en sorte que cela soit possible. Aux termes de l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une personne handicapée doit pouvoir, comme les autres, jouir « des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité ». Les gouvernements et les sociétés ne devraient pas avoir pour objectif d'isoler les personnes handicapées de la communauté dont elles font partie, mais bien plutôt de faciliter et de promouvoir leur intégration dans tous les domaines de la vie.

55. La Communauté européenne et ses Etats membres ont consacré réflexions et efforts à cette fin et aux autres objectifs inscrits dans la résolution 31/123. Le résultat est que les personnes handicapées dans nos sociétés, comme dans beaucoup d'autres, jouissent de possibilités qui, il n'y a pas si longtemps, n'auraient pas pu être atteintes en matière d'enseignement à tous les niveaux, de progrès, d'emplois et d'activités politiques, culturelles et de loisirs, y compris le sport.

56. Auparavant, le problème des personnes handicapées était considéré purement comme un problème de sécurité sociale. C'est là une interprétation extrêmement simplifiée et inexacte du problème. Aujourd'hui, nos sociétés dans leur ensemble ont pris mieux conscience des besoins et des aspirations des personnes handicapées et de la contribution qu'elles peuvent apporter à la communauté. Mais nous ne pouvons pas nous en tenir là. Il reste beaucoup à faire, dans nos sociétés et dans d'autres, avant que nous puissions prétendre en toute honnêteté être arrivés à un degré de développement où toutes les personnes handicapées sont en mesure de jouir des mêmes possibilités globales que les autres. Nous espérons que les gouvernements nationaux et la communauté internationale n'oublieront pas les leçons tirées de l'Année et qu'ils continueront de faire des efforts pour permettre aux personnes handicapées de jouer pleinement leur rôle dans leur communauté, sur un pied d'égalité et dans la dignité.

57. M. MI Guojun (Chine) [*traduction du chinois*] : Dans le monde d'aujourd'hui, la question des personnes handicapées, qui sont au nombre de centaines de millions, est un problème social que nous ne saurions méconnaître. Le fait que la majorité des 450 ou 500 millions de personnes handicapées dans le monde vivent dans les pays en développement mérite une attention et un intérêt particuliers de la part de la communauté internationale. Il est particulièrement significatif que 1981 ait été proclamée par l'Organisation des Nations Unies Année internationale des personnes handicapées. La communauté internationale a réagi de façon positive à la demande de « pleine participation et égalité » avancée par l'Assemblée générale. Des activités importantes ont été entreprises, aux niveaux mondial, régional et national, dont l'influence a été importante. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance et nos félicitations à leurs auteurs.

58. La Chine est un pays qui a une population importante, dont de nombreux handicapés. Pendant 32 ans, depuis la libération, des efforts constants ont été déployés par le gouvernement, à divers niveaux, et les organisations de masse pour prévenir et traiter les cas d'invalidité, alléger les souffrances des personnes handicapées et les rééduquer, de même que pour améliorer leur statut social et leurs conditions de vie, d'études et de travail. A cet égard, certains succès ont été obtenus. Afin d'effectuer un meilleur travail dans ce domaine, au cours de cette année — l'Année internationale des personnes handicapées —, un comité chinois d'organisation pour l'Année internationale des personnes handicapées a été solennellement créé, au niveau national, à Pékin. Il a la responsabilité de créer et d'organiser des activités relatives à l'Année internationale des personnes handicapées en Chine.

59. Le comité chinois d'organisation pour l'Année internationale des personnes handicapées est composé de membres du gouvernement et d'organisations nationales de masse de travailleurs, de femmes, de jeunes et d'enfants, ainsi que d'organes d'information, tels que les journaux, la radio, la télévision et les studios cinématographiques, de l'Association chinoise des aveugles et des sourds-muets, de la Société de la Croix-Rouge et du Comité national de l'UNESCO, de même que d'une douzaine d'autres organisations nationales. Le comité a élaboré le programme d'action pour cette année et il a étudié les besoins à long terme et les mesures qu'il y a lieu de prendre. Il a entrepris toute une série d'activités. A Tienjing, un comité municipal d'organisation pour l'Année internationale des personnes handicapées a été créé. A Beijing, à Shangai, à Tienjing, à Shenyang, à Guangzhou et dans d'autres grandes villes, des expositions de produits industriels fabriqués par des personnes handicapées ont eu lieu, des spectacles et des rencontres athlétiques au bénéfice des personnes handicapées ainsi que des rencontres sportives d'aveugles et de sourds-muets ont été organisées. En ce moment, un documentaire intitulé « Chant des personnes handicapées » est en cours de tournage. Certaines publications commémoratives spéciales et des timbres commémoratifs vont être imprimés. Les activités organisées en Chine pour l'Année internationale des personnes handicapées ont été bien accueillies et appuyées par le peuple chinois et ont obtenu de bons résultats.

60. Intégrer totalement les personnes handicapées dans la vie sociale et le développement social et leur faire partager de façon équitable avec les autres citoyens les fruits du développement social et économique, voilà le but principal de toutes les activités organisées en Chine pour marquer l'Année internationale des personnes handicapées. C'est aussi l'objectif à long terme que nous poursuivons. Ce que nous demandons surtout, à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées dans notre pays, c'est que les organisations gouvernementales compétentes et les organisations de masse, en tenant compte de la nature de notre système socialiste de même que de la réalité de notre surpopulation jointe à une base économique faible, formulent des programmes sérieux et adoptent des mesures positives afin que, sur la base du développement constant de l'économie, de la science et de la culture, nous puissions avancer progressivement vers cet objectif. Nous devons permettre à tous les membres de la société, bien portants et handicapés, de bien comprendre les personnes handicapées, c'est-à-dire de ne pas les considérer comme des personnes particulières qui sont différentes du reste de la société mais comme des personnes ordinaires ayant des problèmes particuliers. Ceux qui jouissent de la santé doivent aimer et aider les personnes handicapées et ne pas faire preuve de discrimination à leur égard. Les personnes handicapées doivent avoir la volonté de prouver que, bien que physiquement handicapées, elles ne sont pas mentalement déprimées et ne devraient pas se sentir inférieures. L'expérience de la Chine montre que, malgré leurs handicaps physiques et fonctionnels, ces personnes peuvent surmonter ces handicaps ou y remédier, si les mesures appropriées sont prises, et la majorité d'entre elles sont capables de faire des progrès et d'apporter leur contribution, comme les personnes saines, dans des professions qui conviennent à leur condition.

61. En Chine, de nombreuses personnes qui sont aveugles, sourdes et muettes se sont rendues utiles, malgré leur handicap physique, et par divers moyens, elles ont été formées pour servir de cadre ou elles ont mis leur talent au service du bien-être de la société. Certaines d'entre elles ont mérité des éloges en tant que travailleurs modèles ou producteurs; certaines sont devenues ingénieurs, spécialistes

ou professeurs, et d'autres ont été élues députés du peuple au Congrès populaire national ou membres de la Conférence consultative politique populaire nationale. Leur sagesse et leur talent ont servi grâce à la formation que la société leur a donnée et à leurs propres efforts. En Chine, les personnes handicapées jouissent de la sympathie, de l'intérêt et du respect de la société; en ce qui concerne le travail, l'éducation, les soins médicaux, la vie et le bien-être, les personnes handicapées, telles que les aveugles, les sourds-muets et les victimes d'accidents du travail, reçoivent toute l'attention nécessaire.

62. Les organes gouvernementaux à différents niveaux ont appliqué avec sérieux les directives consistant à compter essentiellement sur l'effort personnel par la production et l'assistance mutuelle entre les masses, avec l'aide nécessaire du gouvernement. Que ce soit à la ville ou à la campagne, les personnes handicapées qui sont encore capables d'assurer un travail quelconque ont participé à un travail sous des formes différentes selon leurs capacités, et l'on s'est occupé comme il convient de celles qui ont perdu complètement leur capacité de travailler. Il y a maintenant plus de 1 000 unités de production sociale en Chine. Le nombre d'écoles pour sourds-muets a atteint le chiffre de 292, c'est-à-dire sept fois plus qu'avant la libération, le nombre d'élèves s'étant multiplié par 10. Nous avons adopté un alphabet Braille unifié et élargi le programme de telles publications. En ce qui concerne la prévention et le traitement de la cécité et de la surdi-mutité, certains progrès ont été réalisés; le nombre des malades a beaucoup diminué. Le traitement des arriérés mentaux ou des handicapés physiques a produit d'assez bons résultats. Les travailleurs handicapés, en ville, bénéficient de soins médicaux gratuits, alors que les cultivateurs handicapés des zones rurales bénéficient d'un traitement médical payé par la collectivité. Comme les personnes en bonne santé, ils peuvent se marier, gagner leur vie, mener une vie de famille normale et tenir leur place dans la société.

63. La Chine est un pays socialiste en développement. Son économie, sa science et sa technologie ne sont pas encore développées; le niveau de vie du peuple est encore relativement bas; nous avons donc encore un certain nombre de difficultés à surmonter dans notre tâche en faveur des handicapés et des efforts supplémentaires doivent être déployés. Les activités de l'Année internationale des personnes handicapées ont encore encouragé les travaux de la Chine dans ce domaine. Nous sommes certains qu'avec les efforts conjoints de notre gouvernement et des organisations de masse, avec l'appui des organisations internationales compétentes et avec la croissance de notre économie socialiste, l'objectif de la « Pleine participation et égalité », énoncé dans le programme de l'Année internationale des personnes handicapées pourra être atteint.

64. La délégation chinoise partage les vues de nombreuses délégations selon lesquelles la question des personnes handicapées dans le monde n'est pas une question temporaire; c'est plutôt un problème à long terme qui ne peut être résolu au cours de l'Année internationale. Le thème « Pleine participation et égalité » devrait être une tâche continue et un objectif à long terme. Par conséquent, après l'Année internationale des personnes handicapées, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à s'intéresser à cette question et à y attacher beaucoup d'importance. La coopération internationale qui a été lancée au cours de cette année internationale devrait être poursuivie. Dans un esprit d'internationalisme humanitaire, le Gouvernement et le peuple chinois se félicitent de l'échange d'informations sur les activités qui seront entreprises par la suite avec les organisations intéressées dans d'autres pays amis et avec les organes régionaux et internationaux connexes; nous sommes prêts à tirer la leçon de leur grande expérience.

65. La Chine a envoyé des représentants participer à la Conférence internationale sur la surdité et l'Année internationale des personnes handicapées, qui s'est tenue à Rome en janvier 1981. Nous avons également envoyé des spécialistes en matière de prothèses et des observateurs du gouvernement au Séminaire international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des handicapés, qui s'est tenu à Vienne. Nous avons également décidé d'envoyer des observateurs aux Abilympics internationaux, à Tokyo. Les organisations intéressées en Chine ont reçu également cette année le Directeur général de Rehabilitation International, la délégation de l'Association des sourds-muets de Yougoslavie, et un groupe de personnes handicapées venant de Suisse, en visite. Nous avons échangé des informations avec d'autres pays également. Nous sommes donc prêts à joindre nos efforts à ceux de la communauté internationale pour atteindre l'objectif de l'Année internationale des personnes handicapées.

66. M. REICH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : En proclamant l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées, l'Organisation des Nations Unies a suscité les espoirs et les aspirations du milliard de ceux qui forment la « famille des handicapés » du monde. Cette famille comprend un demi-milliard de personnes qui sont elles-mêmes handicapées, plus un nombre au moins égal des membres de la famille qui vivent aussi avec les limitations et les défis que connaissent nos handicapés. Grâce à la clairvoyance et à l'initiative des Etats membres, du Secrétaire général et du Secrétariat, ainsi que des institutions des Nations Unies, la famille des handicapés peut maintenant envisager l'avenir de façon plus optimiste. La réaction au défi lancé par l'Année internationale des personnes handicapées a été source de satisfaction. Mais, ayant accepté le défi, nous devons maintenant intensifier nos efforts.

67. En favorisant le programme en cinq points de l'Année, l'Organisation a créé un cadre d'engagement et d'action pour les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et pour tous les intéressés dans le monde entier. Si leurs réponses ont varié, reflétant différentes structures sociales, divers stades de développement et niveaux de ressources, plusieurs sujets communs importants sont apparus, y compris un sentiment de compassion, la reconnaissance que les personnes handicapées constituent une ressource importante et la participation active des personnes handicapées elles-mêmes.

68. Je suis heureux d'avoir la possibilité de faire des observations sur la réaction des Etats-Unis et du monde entier devant le défi de l'Année internationale des personnes handicapées et sur les répercussions pour l'avenir. Aux Etats-Unis, l'initiative de l'Année internationale a abouti à d'importants programmes et résultats. Comme le disait le président Reagan dans sa proclamation de l'Année internationale des personnes handicapées, le 6 février 1981 : « Nous avons tous à gagner lorsque ceux qui sont handicapés peuvent eux aussi profiter des chances offertes par l'Amérique. »

69. Au niveau gouvernemental, 42 institutions ont entrepris des activités au titre de l'Année internationale visant à faire entrer les Américains handicapés plus pleinement dans le grand courant général de l'activité. Leurs efforts ont inclus un réexamen des pratiques de recrutement, une amélioration de la législation relative à l'handicap et des programmes spéciaux d'information. Qui plus est, le gouvernement a encouragé le secteur privé aux Etats-Unis à mettre à profit l'occasion offerte par l'Année internationale.

70. Le secteur privé — qui comprend des organisations et des milieux d'affaires s'occupant d'handicapés, des organisations religieuses, syndicales, de jeunes, des organisations professionnelles de femmes et autres — a répondu avec enthousiasme. Le concept de solidarité — entre handicapés et non-handicapés, entre le gouvernement et le secteur privé, et entre organisations aux niveaux national, étatique et local — a été le thème dominant. La mission de l'Année internationale aux Etats-Unis, adoptée conjointement par le Gouvernement et le secteur privé, a été d'augmenter la compréhension du public en matière de besoins et de contribution potentielle des personnes handicapées et d'accélérer la réalisation des objectifs à long terme. Les sociétés et communautés de handicapés ont formé ensemble le Conseil des Etats-Unis, financé par des sources non gouvernementales. Son but était de projeter le défi des Nations Unies en ce qui concerne l'Année internationale dans les villes et cités du pays, où nos 35 millions de handicapés vivent. Dans plus de 1 850 communautés, les citoyens intéressés ont formé des comités de solidarité qui ont identifié les besoins, ont fixé les objectifs et ont entrepris les programmes visant à réaliser leurs objectifs. Les gouverneurs des 50 Etats, plus de 330 organisations nationales et 270 sociétés importantes ont participé à ce programme de solidarité. Faisant preuve d'une très grande responsabilité sociale entre sociétés, les sociétés américaines ont fourni des directives éclairées et les ressources nécessaires. Elles se sont rendu compte que l'insertion des personnes handicapées dans le courant principal de la vie économique sert leurs propres intérêts. Pour ne citer qu'un exemple illustrant cet engagement des sociétés, la société Xerox a fait don, le mois dernier, à 100 bibliothèques d'université, de machines perfectionnées de lecture pour les aveugles représentant une somme de 3 millions de dollars.

71. Dans des communautés américaines, des personnes venant de tous les milieux ont permis de faire mieux connaître le thème de l'Année internationale des personnes handicapées relatif à la pleine participation des personnes handicapées. Elles ont rendu les bâtiments et les services publics plus faciles d'accès, elles ont mis au point des systèmes de transports spéciaux, elles ont fait modifier l'accès des églises et des parcs pour que les personnes handicapées puissent y pénétrer, elles ont permis aux personnes handicapées de voter, elles ont fait promulguer de nouvelles lois relatives au logement des personnes handicapées, elles ont organisé des foires au travail permettant de mettre en contact les employeurs et les personnes handicapées à la recherche d'un emploi et elles ont mis au point des programmes de mobilisation de l'opinion au niveau local. Pendant l'Année, le thème commun dans tous les Etats-Unis a été l'encouragement à l'autosuffisance et aux initiatives indépendantes.

72. Aux Etats-Unis, la célébration de l'Année internationale a été marquée par une participation forte et enthousiaste des personnes handicapées elles-mêmes. L'Année internationale a joué pour elles un rôle stimulant et elles ont pris davantage d'initiatives pour former leur propre destin. Grâce à une campagne de publicité nationale visant à faire changer les attitudes, le public a mieux compris la contribution que pouvaient apporter les personnes handicapées. Il en est résulté que les efforts futurs reposeront moins sur la charité et davantage sur la reconnaissance du fait que les personnes handicapées peuvent apporter une importante contribution à la société. L'importance de l'Année aux Etats-Unis a été exprimée par une personne sérieusement handicapée, qui a dit : « Je n'aurai plus jamais besoin de rester à part, ou de rester chez moi ; j'ai maintenant l'impression que je peux participer à la vie comme tout le monde. Je suis heureux que

l'Année internationale des personnes handicapées ait contribué à ouvrir des possibilités pour moi. L'Année internationale des personnes handicapées m'a donné la dignité. »

73. Aucun d'entre nous n'a pensé que l'Année internationale serait une fin en soi; les graves problèmes de l'incapacité ne disparaissent pas pour autant. L'Année internationale a donné l'élan à de nouveaux départs. Elle a accéléré les progrès dans ce domaine; les attitudes se modifient. Lors d'une conférence qui a eu lieu récemment à Washington réunissant nos représentants de l'Année internationale des personnes handicapées nommés par les gouverneurs des 50 Etats et les représentants de communautés en provenance de tous les Etats de la nation, les participants ont unanimement insisté pour que l'élan donné par l'Année internationale soit maintenu. Cette initiative est des plus saines. Elle repose sur les sentiments qu'éprouvent les gens, la plupart d'entre eux handicapés, au niveau de la base, dans toutes les villes américaines, et sur la volonté des citoyens. La réponse à ce jour à la résolution adoptée à l'unanimité par cette conférence comporte deux aspects.

74. Premièrement, j'ai le grand privilège d'annoncer aujourd'hui une initiative très importante qui a pris naissance dans le sillage de l'Année internationale des personnes handicapées. Une nouvelle organisation non gouvernementale, le National Office on Disability, sera officiellement créée en janvier prochain à Washington, D.C. Son but sera d'encourager et d'appuyer la poursuite de l'élan donné par l'Année internationale des personnes handicapées aux Etats-Unis. La création de cette organisation est rendue possible par l'apport d'une généreuse contribution d'une importante société industrielle américaine.

75. Deuxièmement, une résolution a été présentée au Congrès des Etats-Unis pour que 1982 soit déclarée Année nationale des personnes handicapées. Les Etats-Unis suivent en cela l'exemple montré par d'autres nations, en Afrique et en Amérique du Sud, qui ont été parmi les premières à mettre au point des plans pour déclarer 1982 leur année nationale pour les personnes handicapées. Cette célébration permettra une participation accrue des personnes handicapées aux activités entreprises aux niveaux national, étatique et local sur tout le territoire des Etats-Unis. Grâce à tous les efforts entrepris dans ce domaine, nous pouvons tous sentir notre courage renaître.

76. Les Américains n'oublient pas que les problèmes ayant trait à l'incapacité ne peuvent être qu'accrus dans les pays en développement. Le fait que la gravité de l'incapacité est beaucoup plus intense parmi les secteurs pauvres et les groupes désavantagés de la population est une chose dont nous avons pleinement conscience, même dans notre propre pays. C'est pourquoi nous sommes très heureux que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées aient pris l'initiative, à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées, de lancer des programmes à long terme.

77. L'OMS, par exemple, inclut maintenant les problèmes d'incapacité dans le cadre de son programme à long terme intitulé : « La santé pour tous d'ici l'an 2000 ». Cette initiative offre la promesse que des efforts concertés seront déployés pour prévenir et finalement éliminer certaines formes d'incapacité affectant plus de 5 millions d'enfants nouveau-nés dans le monde chaque année. Les nouveaux efforts déployés par le FISE pour assurer aux enfants handicapés de meilleures chances d'une vie normale sont, pour nous, une source d'inspiration. Les nouveaux programmes de l'UNESCO tendant à réduire la dépendance par de plus grandes possibilités pédagogiques pour les enfants handicapés sont une source d'espoir pour beaucoup. L'OIT élargit ses efforts pour fournir une assistance technique de rééducation qui aura un effet accru pendant les années à venir. On s'accorde maintenant à

reconnaître que le travail organisé a beaucoup à gagner de la diminution des incapacités. Le PNUD a fait prendre conscience, dans bien des pays, de l'importance qu'il y a à inclure les personnes handicapées dans le processus de développement.

78. Ces quelques exemples des mesures prises par les institutions spécialisées des Nations Unies nous encouragent tous. Les efforts faits par le secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées, à Vienne, sous la direction du Secrétaire général adjoint, Mme Shahani, pour promouvoir le travail en cours des comités nationaux de 127 nations continueront de porter leurs fruits. En dépit de ressources limitées, le secrétariat a joué un rôle clef pour élargir la prise de conscience mondiale pour les problèmes posés aux personnes handicapées.

79. Les 800 organisations non gouvernementales internationales affiliées à l'Organisation des Nations Unies continueront de consentir des efforts actifs dans le domaine de l'incapacité. Elles aussi ont relevé le défi lancé par l'Année internationale. Là encore, je citerai un exemple : le Rotary International, qui compte 10 000 clubs dans 150 pays, a mis au point de nombreux programmes au titre de l'Année internationale. Ces programmes comprennent la fourniture, par le Rotary Club de Randolph, Massachusetts, d'un autobus spécialement équipé pour les jeunes handicapés, leur permettant de séjourner dans des camps de vacances, et la mise en œuvre d'un projet du Rotary Club de Raininginj, en Inde, qui a patronné une campagne d'immunisation contre la poliomyélite pour 2 400 enfants.

80. En proclamant l'Année internationale, les Nations Unies ont fait beaucoup pour améliorer la condition humaine. C'est là un rôle central pour l'Organisation. Mais nous ne serions pas tout à fait précis ni honnêtes avec nous-mêmes si nous ne reconnaissons pas que l'Année internationale des personnes handicapées comporte une autre dimension importante. En attirant l'attention du monde sur cette inquiétude des hommes, les Nations Unies ont favorisé l'accès à un domaine important de communication transnationale par-delà les frontières politiques d'un problème commun affectant tous les peuples. Cette communication se poursuivra. Au cours de ce processus, elle améliorera la coopération internationale et favorisera le climat pour résoudre d'autres différends de façon pacifique. La communication entre les cultures parmi les 127 comités nationaux, l'examen à l'échelle mondiale du projet de Programme d'action mondial en cours de préparation à l'Organisation des Nations Unies et la communication en cours dans le domaine de l'incapacité parmi les organisations non gouvernementales continueront de contribuer à la création d'un climat de paix et de coopération entre les nations.

81. Je me rappelle les mots « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». L'Année internationale des personnes handicapées est une idée qui est née dans l'esprit des hommes et qui aide à construire les fondations humaines de la structure de la paix.

82. Ces deux résultats de l'Année internationale des personnes handicapées — le nouvel engagement à l'égard de l'amélioration de la condition humaine et l'ouverture d'un nouveau domaine de communication transnationale — témoignent bien de la force morale immense des Nations Unies. La réponse volontaire dans le monde entier au défi lancé par l'Année internationale des personnes handicapées prouve l'énorme capacité qu'ont les Nations Unies de stimuler des actes et des engagements valables. Pratiquement sans fonds spéciaux, les Nations Unies ont mis au point des programmes ayant des incidences très vastes dans tous les pays. En concentrant l'attention sur les problèmes

en question, les Nations Unies ont créé l'occasion pour nous tous — occasion qui doit sans cesse se renouveler — de nous attaquer aux graves problèmes de l'incapacité, et cela de façon continue. Grâce aux Nations Unies, il est certain que les choses ont changé. Mais nous devons continuer à travailler dans cette voie. Pour citer un ancien proverbe russe : « La patience et la persistance viendront à bout de tout. »

83. Je sais que je me fais l'interprète de nombreux autres citoyens handicapés du monde en applaudissant l'initiative des Nations Unies. Nous félicitons et remercions, le Secrétaire général, et nous félicitons et remercions également tous les représentants.

84. Ne mettons pas davantage en doute la valeur de la célébration d'années internationales. L'Année internationale des personnes handicapées a prouvé que, grâce à elles, il est possible de libérer un immense potentiel sur le plan humain et sur celui de l'organisation. L'avenir est entre les mains de l'Organisation des Nations Unies. C'est à ses Membres qu'il incombe de faire preuve de la direction éclairée qui permettra au milliard de personnes appartenant à la famille des handicapés de jouir d'une plus grande dignité, et je les prie instamment à s'y employer. Tous les peuples et toutes les nations en bénéficieront.

85. Comme Mme Marcos, des Philippines, l'a déclaré à la 86^e séance, les problèmes humains appellent des solutions humaines. Je demande instamment au Président de l'Assemblée, au Secrétaire général et aux représentants de ne pas abandonner la recherche qu'ils ont entreprise pour tenter de trouver des solutions humaines aux terribles problèmes humains que pose l'incapacité. En assumant la responsabilité de lancer l'Année internationale des personnes handicapées, vous vous êtes faits les champions de la cause d'un demi-milliard d'handicapés. Nous avons besoin de vous. Nous avons besoin de votre sagesse et de votre direction éclairée. Nous avons besoin de votre compassion et de votre engagement sans faille. Vous nous avez donné la dignité, vous nous avez donné l'espoir. Ne nous abandonnez pas.

M. Adjoyi (Togo), vice-président, prend la présidence.

86. M. GAUCI (Malte) [interprétation de l'anglais] : Malte accueille favorablement la célébration de toute année internationale en tant que tentative visant à concentrer l'attention mondiale sur des problèmes de grande importance et à rechercher des solutions à ces problèmes grâce à l'échange d'informations, l'action commune, les consultations et la coopération internationales. Le thème de la coopération internationale est particulièrement pertinent en ce qui concerne le problème des handicapés et il est donc tout à fait approprié que 1981 leur ait été consacré.

87. Les problèmes inhérents aux handicapés ne connaissent pas de frontières nationales, pas plus que les handicapés eux-mêmes ne forment de groupe homogène. Leurs problèmes exigent des solutions extrêmement diverses. La possibilité d'amélioration des conditions de vie des handicapés se trouvera négativement affectée si on se contente simplement d'accroître les efforts inégalement déployés par les pays et les organisations pris individuellement. Il y a tout à gagner à faire fusionner les efforts de toutes les parties en cause. En fait, la coopération régionale pourrait jouer à cet égard un rôle important en appliquant les leçons tirées de l'Année.

88. Les handicapés et leurs problèmes prennent une dimension de plus en plus grande. Leur nombre augmente. En dehors des catastrophes naturelles et des conflits, des facteurs tels que l'urbanisation, l'industrialisation et une situation alimentaire mondiale qui va se détériorant augmenteront l'importance du problème et exigeront une augmentation proportionnelle des ressources humaines

et matérielles nécessaires pour y faire face. En outre, 75 p. 100 environ du nombre total de handicapés sont originaires de pays en développement. Ignorer ce secteur de la population ou le laisser en marge de la société reviendrait à gaspiller un vaste réservoir de talents et de capacités. A moins que les handicapés ne soient entièrement intégrés à la société le monde se verra privé de la possibilité d'utiliser une proportion importante d'un élément majeur au regard du processus du développement, c'est-à-dire les ressources humaines.

89. Un quart des personnes handicapées sont des enfants. Là encore, environ 120 millions d'entre eux vivent dans le monde en développement. Les experts ont estimé que le nombre des enfants handicapés des pays en développement pourrait être réduit de moitié par l'application de techniques simples et relativement peu coûteuses disponibles actuellement. La plus grande partie des cas d'invalidités pourraient, en fait, être évités. La plupart de ces invalidités peuvent être soignées ou guéries. Reconnaisant l'importance et la diversité de ce problème, le FISE a lancé un programme élargi de prévention et de rééducation des enfants frappés d'incapacité.

90. Nous estimons qu'il serait souhaitable que les programmes d'action prévus par les années internationales particulières, comme par exemple l'Année internationale de l'enfance, tiennent compte des éléments positifs de l'Année internationale des personnes handicapées et les appliquent comme il convient.

91. Les personnes âgées peuvent être comprises au nombre des handicapés. Malheureusement, on n'a pas accordé autant d'attention à cet aspect du problème qu'à d'autres catégories de personnes handicapées. Nous espérons par conséquent que l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui aura lieu l'été prochain à Vienne, accordera l'attention qu'elle mérite à la question des personnes âgées handicapées.

92. Avant tout, cependant, il ne faut pas perdre de vue le fait que la personne handicapée est un individu et pas simplement un élément de statistiques aux conséquences sociales et économiques. Son incapacité ne devrait pas l'empêcher de pouvoir exercer et de jouir de la totalité des droits de l'homme qu'elle partage avec les personnes en bonne santé. La protection, l'assistance et les facilités de rééducation lui reviennent de droit. Elle doit pouvoir en profiter dans un climat dénué de paternalisme ou d'insensibilité.

93. En proclamant 1981 Année internationale des handicapés, l'Assemblée générale avait à l'esprit des objectifs précis, depuis la prévention de l'incapacité jusqu'à la prise de conscience plus aigüe de l'opinion publique quant aux droits des handicapés d'apporter leur participation et leur contribution à différents aspects de la vie économique, politique et sociale de leur propre environnement.

94. Le rapport du Secrétaire général fournit une synthèse concise des activités entreprises au cours de l'Année internationale sur les plans national, régional et international. On ne saurait douter que la mise en œuvre des objectifs de l'Année a fait davantage prendre conscience au public des problèmes et du potentiel des handicapés. Cela a également permis d'augmenter le niveau de la coopération internationale et de mieux saisir l'ampleur du problème.

95. La résolution 34/154 de l'Assemblée générale a approuvé le Plan d'action pour l'Année et les Etats Membres ont été invités à créer, en tant que mesure préparatoire, des comités nationaux en vue de planifier et de coordonner les activités destinées à appuyer les objectifs de l'Année aux niveaux local et national. Comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général, les activités organisées par les comités nationaux ont joué un rôle très important dans le succès de l'Année.

96. La philosophie nationale de Malte est basée sur la conviction que les êtres humains constituent la finalité et les moyens essentiels du développement. Le plein développement des ressources humaines est par conséquent doublement bienvenu : il profite au donateur comme au bénéficiaire. Par conséquent, le bien-être social et la santé ont toujours été des éléments prioritaires parmi les activités entreprises par les gouvernements qui se sont succédé à Malte depuis l'accession à l'indépendance et, chaque année, on a vu croître les avantages accordés aux bénéficiaires, parmi lesquels les handicapés reçoivent une attention toute particulière. Aux dernières statistiques, plus de 30 p. 100 du budget national de Malte ont été consacrés au bien-être social et à la santé, et ce pourcentage atteindrait 40 p. 100 si on y incluait l'enseignement. Le dernier plan de développement proposé pour les années 1981-1985 envisage, entre autres nouveaux projets, la construction de nouvelles résidences pour les personnes âgées et d'écoles spéciales pour handicapés ainsi que l'amélioration des pensions et des conditions d'obtention de pensions pour les handicapés.

97. Dans le cadre de cette philosophie nationale et de ces projets gouvernementaux, le comité national pour l'Année internationale des handicapés a été créé par le Ministère du travail, de la culture et du bien-être de Malte. Notre ministre est Mme Agatha Barbara, la première femme à avoir été élue au Parlement de Malte et la première à s'être vu confier un poste ministériel. Elle a doté le comité national d'un mandat très étendu. Dans l'introduction au rapport du comité, dont des copies ont été adressées au secrétariat de l'Année internationale, le Président du comité national a exprimé l'espoir que l'Année servirait de catalyseur à de nouvelles mesures, étant donné qu'il n'était pas possible de traiter en une année tous les problèmes auxquels les handicapés doivent faire face dans leur recherche de conditions de vie plus satisfaisantes.

98. Le Comité national de Malte a pris pour principes l'équilibre et l'ajustement positifs en faveur des handicapés et considère qu'ils sont utiles, en tant que première mesure, pour étendre la législation existante si cela s'avère nécessaire. Le comité national s'est donc occupé de la législation de Malte, notamment de celle qui traite des pensions et a suggéré les moyens par lesquels cette législation pourrait être améliorée pour inclure certaines catégories de personnes handicapées qui ne recevaient pas de pension jusqu'ici. Il a également formulé des suggestions au sujet de l'augmentation des allocations et une stricte surveillance des employeurs qui ne recrutent pas assez de handicapés conformément au quota décidé par la législation du travail. D'autres propositions portent sur les besoins des handicapés, comme par exemple les installations adéquates dans les édifices publics afin d'en faciliter l'accès aux handicapés. L'objectif de Malte n'est pas de demeurer inactif mais plutôt de se tourner vers l'avenir. Le Comité a donc suggéré que la législation des autres pays dans ce domaine devrait être étudiée.

99. L'un des objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées est d'informer le public et de mieux faire connaître les droits des personnes handicapées. Tenant compte de cela, le comité maltais a proposé que les moyens d'information soient utilisés afin que le public puisse mieux connaître les difficultés qui se présentent aux personnes handicapées. Voilà quelques-uns des domaines pour lesquels Malte espère profiter du programme international.

100. L'Année internationale des personnes handicapées sera bientôt finie. Les mesures adoptées dans le cadre de cette année devraient faire partie d'un plan intégré à long terme. Le Comité consultatif pour l'Année souligne dans son rapport que nombre d'activités se poursuivront au-

delà de 1981. Nous devons faire en sorte que les leçons apprises au cours de l'enquête, en 1981, en faveur des personnes handicapées ne soient pas perdues. L'Année elle-même doit être considérée comme un commencement dans les efforts de la communauté internationale pour améliorer le bien-être et le statut des handicapés.

101. La réalisation de tout le potentiel des personnes handicapées dépend en partie de la compréhension des branches législative et exécutive des gouvernements nationaux et aussi de la compréhension bienveillante des personnes physiquement capables de la société, à commencer par les membres les plus proches de la famille des handicapés. Par-dessus tout, les handicapés eux-mêmes doivent continuer à insister pour obtenir leurs droits de la part d'une société optimiste qui, jusqu'ici, pensait qu'il ne lui serait pas fait appel pour leur en octroyer. La possibilité d'enrichir leur vie autant qu'il leur est possible doit leur être accordée et toute exploitation et tout abus doivent être éliminés.

102. C'est une question qui unit tous les hommes, toutes les nations et l'Organisation et qui provoque le meilleur en chacun d'eux. C'est un objectif auquel Malte est heureux de pouvoir contribuer, et nous continuerons de faire de notre mieux à l'avenir. Notre expérience nationale est à la disposition des autres pays et nous serons heureux de connaître celle des autres et de proposer des projets régionaux de coopération en partageant nos ressources.

103. Je voudrais féliciter Mme Marcos, des Philippines, pour l'émouvant appel qu'elle a lancé ce matin, et Mme Shahani, représentante spéciale du Secrétaire général, pour ses efforts enthousiastes et son excellent rapport. Bien d'autres personnes, trop nombreuses pour les mentionner, ont déjà rendu d'immenses services à l'Année internationale des personnes handicapées. Nous avons eu un excellent début. Engageons-nous ainsi que nos pays à faire encore plus à l'avenir.

104. M BUSCHFORT (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais**] : La proclamation d'une année internationale par l'Organisation des Nations Unies pour une cause spéciale attire l'attention du monde sur des tâches particulièrement importantes et urgentes. Cela nous engage tous à faire quelque chose pour améliorer les relations humaines dans les différentes sphères de la vie. Cela est également vrai pour l'Année internationale des personnes handicapées, 1981, qui tire à sa fin.

105. Il va sans dire que la proclamation en elle-même n'a pas résolu les problèmes concrets. Néanmoins, l'Année internationale des personnes handicapées est une étape vers la solution de problèmes aigus et vers l'amélioration de la situation des personnes handicapées. Et cela est précisément notre but.

106. Mais la proclamation d'une année par l'Organisation ne peut devenir vraiment efficace et utile que si chaque pays essaie sérieusement de parvenir à la réalisation durable des idées et des objectifs qui y sont associés. De toute évidence, cela n'est pas une tâche facile. Non seulement chaque Etat Membre est caractérisé par différentes situations économiques et sociales, mais chaque gouvernement doit en fait trouver ses propres moyens d'améliorer la situation des handicapés, moyens qui doivent être en rapport avec les problèmes nationaux.

107. En dépit de nos différences d'expériences et de stratégies nationales, nous pouvons tous apprendre quelque chose les uns des autres. Les politiques des autres pays relatives aux personnes handicapées peuvent et devraient fournir l'occasion à chacun de réfléchir à sa propre méthode; elles peuvent fort bien permettre de trouver des

*L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

améliorations dans la situation des hommes et des femmes handicapés dans chaque pays.

108. Dans mon intervention aujourd'hui, je voudrais vous dire quelques mots des problèmes les plus importants qui se posent aux handicapés en République fédérale d'Allemagne ainsi que des efforts faits pour les résoudre. Ce ne sera qu'un bref résumé de la politique passée et présente de mon gouvernement en matière de mesures de rééducation des handicapés et surtout des activités organisées par la République fédérale allemande pour marquer l'Année internationale des personnes handicapées.

109. La proclamation de l'Année internationale des personnes handicapées a été très bien reçue en République fédérale d'Allemagne. Dès l'été de 1979, un comité national a été créé en République fédérale d'Allemagne pour préparer cette année internationale. Il était présidé par le Ministre fédéral du travail et des affaires sociales, M. Herbert Ehrenberg. Outre les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements des Etats fédéraux, le comité comprenait aussi des délégués du Parlement fédéral, des syndicats et des associations d'employeurs. Les associations centrales pour personnes handicapées, les organisations sociales, les organes de réadaptation des représentants des sociétés de radio et de télévision ont également pris part aux travaux de ce comité.

110. Notre comité s'est fixé deux tâches : premièrement, examiner les objectifs et recommandations arrêtés et, sur cette base, élaborer un programme national sur lequel doit reposer la politique relative aux personnes handicapées dans les années 80 ; deuxièmement, lancer un programme ambitieux de réunions et de diverses autres activités pendant cette année internationale pour mieux faire prendre conscience au public allemand des problèmes des handicapés. L'objectif premier était de faire mieux comprendre les handicapés et d'améliorer leurs rapports avec les personnes non handicapées. Ces deux objectifs sont indispensables à l'intégration complète des personnes handicapées. Ces deux tâches ont été abordées par plus de 750 experts, dont de nombreux handicapés nommés par le comité national.

111. Un grand nombre de groupes de travail ont examiné les solutions qu'on pourrait apporter aux problèmes de rééducation encore existants en République fédérale d'Allemagne. Le résultat de leurs délibérations est inscrit dans le rapport final du comité national, qui a été présenté au moment opportun au début de l'année. Le rapport, adopté à l'unanimité et publié également en anglais et en français, a été accueilli favorablement tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Comme on peut le voir déjà aujourd'hui, cela influencera un développement nouveau de la rééducation dans les années 80 à l'intérieur de notre pays. Les nombreuses recommandations de ce rapport viennent compléter de façon efficace l'opinion du Gouvernement fédéral inscrite dans le deuxième Programme d'action sur la rééducation, présenté en 1980.

112. Il est intéressant de noter que le premier Programme d'action de notre gouvernement en matière de rééducation remonte à 1970. Cela indique le haut degré de priorité que la République fédérale d'Allemagne attache aux problèmes des personnes handicapées depuis de longues années. Notre but est l'intégration complète des personnes handicapées dans la vie professionnelle et dans la société. Depuis quelques années, nous avons pris plusieurs mesures importantes pour assurer la réalisation de cet objectif. En outre, mon pays a déjà réalisé plusieurs des objectifs fixés et recherchés par les Nations Unies.

113. Outre la médecine préventive, la prompt détection et le traitement rapide des incapacités et outre de meilleures dispositions relatives à l'orientation locale générale pour les handicapés, ces dernières années ont également été mar-

quées par une amélioration des conditions de travail et de l'intégration professionnelle des handicapés.

114. Je voudrais donner quelques exemples. Chaque employeur en République fédérale d'Allemagne avec un effectif d'au moins 16 personnes est tenu, par la loi, de donner 6 p. 100 de ses emplois à des personnes sérieusement handicapées. S'il ne le fait pas, il doit verser une compensation pour chacun des emplois qui n'est pas occupé par une personne sérieusement handicapée. Les fonds résultant de cette taxation sont utilisés exclusivement à l'amélioration professionnelle des personnes gravement handicapées. De plus, les employés gravement handicapés bénéficient de toute une gamme de droits supplémentaires. Ils ont des congés supplémentaires et disposent de leur propre porte-parole sur le lieu du travail. Sauf dans des cas absolument exceptionnels, ils ne peuvent surtout pas être renvoyés. C'est pourquoi en général, leur emploi n'est pas en danger.

115. A part la fourniture appropriée de moyens de rééducation, nous avons mis au point un réseau général et complet de centres de formation et de réorientation. Aujourd'hui, pratiquement tous les jeunes handicapés peuvent recevoir une formation pour un emploi moderne, alors que chaque adulte handicapé peut bénéficier d'une nouvelle formation qui le prépare à un emploi différent de son emploi actuel. Pendant la période de formation et de réorientation, les moyens de subsistance de la personne handicapée et de sa famille sont garantis et ils bénéficient de tous les droits de la sécurité sociale, tels que l'assurance maladie, l'assurance accident et la retraite. C'est le cas également dans les ateliers spéciaux pour hommes et femmes handicapés incapables de tenir un emploi ordinaire.

116. De plus, les personnes aveugles et sourdes ont leurs propres institutions de formation et de réorientation qui répondent à leurs besoins particuliers. Il en va de même pour les paraplégiques affligés de lésions au cerveau, et pour les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires. Pendant leur rééducation médicale, elles sont également préparées dans des centres spéciaux pour leur formation ou leur nouvelle formation professionnelle future.

117. Comme le montrent ces exemples, l'Année internationale des personnes handicapées n'a pas marqué quelque chose d'essentiellement nouveau dans la politique de la République fédérale d'Allemagne pour les personnes handicapées. Les arrangements statutaires et les dispositions matérielles pour les personnes handicapées étaient déjà tout au moins assez bien développés. Cependant, la proclamation de cette année internationale a également eu une grande importance pour la République fédérale d'Allemagne.

118. La connaissance et les renseignements disponibles sur les causes et effets des incapacités dans certains cas sont encore très fragmentaires. Une compréhension accrue de la part des organisations, des autorités publiques, des sociétés et des particuliers à l'égard des problèmes des handicapés dans leur lieu de travail et pendant leurs heures de loisirs est également très souhaitable. Il y a encore beaucoup de marge à l'amélioration dans la politique à l'intention des personnes handicapées. Leur intégration complète dans la vie professionnelle et dans la société n'est certainement pas terminée.

119. Par exemple, l'un des problèmes les plus urgents qui se posent est celui du nombre de personnes handicapées au chômage en République fédérale d'Allemagne, en raison de la récession économique mondiale actuelle. Ce sont elles qui sont les plus touchées par le chômage. Leur intégration dans le monde du travail est une condition indispensable à la réalisation de chances égales dans la société moderne. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral con-

sent des efforts communs avec les gouvernements des Etats fédéraux pour promouvoir l'emploi des personnes gravement handicapées grâce à des programmes spéciaux. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne envisage une loi nouvelle et uniforme relative aux personnes gravement handicapées pour appuyer cet objectif. Cette loi fournira des bénéfices financiers supplémentaires aux employeurs qui engagent des personnes sérieusement handicapées au-delà du minimum obligatoire.

120. Certes, les lois ne suffiront pas en elles-mêmes à produire l'intégration sociale des handicapés. Le facteur décisif est que le reste de la population comprenne leurs problèmes spéciaux et les accepte comme partenaires égaux. Il est à cet égard important de dire que l'Année internationale des personnes handicapées a fourni un appui précieux et opportun.

121. Je me permettrai de mentionner quelques-unes des activités les plus importantes qui ont eu lieu. Sous la devise « Compréhension et harmonie », le comité national a souligné la tâche la plus importante de l'Année internationale dans mon pays et l'a fait largement connaître dans les moyens d'information. Accompagnée d'un emblème très impressionnant représentant trois personnes s'aidant et se soutenant l'une l'autre, la devise est devenue très connue grâce à des millions d'étiquettes, de timbres et publications, de timbres postaux spéciaux, de spots télévisés, de dépliants et de brochures et a ainsi permis de mieux faire comprendre cette préoccupation de l'Organisation des Nations Unies dans toute la République fédérale d'Allemagne.

122. Les médias nous ont particulièrement aidés dans ce domaine. Un grand nombre d'articles ont été publiés sur les problèmes des handicapés dans les journaux et les revues et la télévision et la radio ont elles aussi apporté une contribution très valable à cet effort. Partout des efforts ont été déployés pour en faire davantage pour les personnes handicapées. Par exemple, les architectes ont examiné la construction de logements appropriés; les agences de voyage envisagent maintenant d'organiser des vacances pour les personnes handicapées et plusieurs sociétés et autorités élargissent leurs services et améliorent leur aide technique à l'intention des personnes handicapées.

123. Le Ministère des finances, par exemple, va remplacer les billets de banque pour les distributeurs automatiques par des billets dont la valeur pourra être sentie au toucher par les aveugles et les amblyopes. En outre, le Ministère des postes a mis en service un plus grand nombre d'appareils à l'intention des invalides, pour les aider à téléphoner.

124. De plus, une partie dévouée de la population et les handicapés eux-mêmes ont saisi l'occasion offerte par l'Année internationale des personnes handicapées pour atténuer les préjugés largement répandus contre ces personnes en organisant des réunions et en établissant des programmes d'action. Outre les associations d'invalides, de nombreuses organisations, depuis les écoles, les clubs et les organismes d'aide sociale jusqu'aux municipalités et communautés rurales, ont apporté une importante contribution. Mais c'est surtout leur engagement qui a aidé à accélérer l'intégration des handicapés dans notre pays. Je n'en donnerai pour exemple que l'expérience, réalisée dans une école, à l'initiative des parents, en vue d'un enseignement intégré pour les enfants handicapés et les enfants normaux.

125. Mais je m'empresse de dissiper tout malentendu. La résistance et les obstacles auxquels se heurtent les invalides et les préjugés dont ils sont victimes depuis longtemps ne sauraient disparaître en une année seulement. Cette tâche ira bien au-delà de 1981. L'Année internationale des personnes handicapées, cependant, a prouvé qu'un engagement accru et des initiatives plus nombreuses pour amé-

liorer les conditions de vie et de travail des handicapés permettront, à leur tour, de faire mieux comprendre leurs problèmes particuliers. C'est tout au moins mon impression en ce qui concerne la République fédérale d'Allemagne.

126. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne mettra à profit ces connaissances. Il intensifiera ses activités d'information et d'orientation sans pour autant négliger l'assistance concrète en faveur des handicapés. Une mesure concrète de ce genre a été prise au début de 1981, lorsque le Gouvernement a nommé un commissaire pour les personnes handicapées. Cela, avait d'ailleurs été demandé par les handicapés eux-mêmes.

127. Tout invalide, en République fédérale d'Allemagne, qui se sent frappé de discrimination dans ses droits et qui a besoin de renseignements ou d'une aide supplémentaires — que cela ait trait à son lieu de travail, à ses soins médicaux ou à son milieu familial — peut s'adresser directement au Commissaire fédéral nommé officiellement. Il s'ensuit qu'il a maintenant un contact personnel, supplémentaire et indépendant, en plus de ses rapports avec les autorités administratives, parlementaires ou judiciaires.

128. Comme mon expérience personnelle, à ce jour, l'a montré, les handicapés eux-mêmes acceptent leur nouveau partenaire. Ils écrivent davantage de lettres que nous n'escomptions. Et bien que je ne puisse pas garantir le succès, je peux tout au moins agir d'une manière moins bureaucratique et plus expéditive pour donner suite aux besoins particuliers de chacun de mes correspondants.

129. Voilà le rapport que je souhaitais faire sur les activités organisées dans mon pays au titre de l'Année internationale des personnes handicapées. On a fait preuve de beaucoup de scepticisme et on a émis beaucoup de critiques justifiées. Mais, dans l'ensemble, l'Année internationale des personnes handicapées a été un succès. Cela a été confirmé au cours de nombreuses conversations et réunions.

130. Les invalides eux-mêmes, en particulier, ont constaté moins d'indifférence et plus de compréhension à l'égard de leurs problèmes quotidiens. En dépit de certaines difficultés persistantes, ces personnes, de plus en plus, se retrouvent au centre de l'intérêt public. Pour beaucoup d'hommes et de femmes handicapés, cela a été sans doute l'expérience qui les a le plus marqués au cours de l'Année internationale. Cette expérience continuera d'avoir un effet durable sur la politique à l'intention des handicapés ainsi que sur leurs conditions de vie et de travail.

131. J'espère que cela s'appliquera également à la proposition dont est saisie l'Assemblée générale relative à une carte d'identité internationale pour les personnes handicapées. Ce document faciliterait et améliorerait considérablement les possibilités de voyage des invalides, et c'est pourquoi la République fédérale d'Allemagne a pris cette initiative. Cela fait également partie du processus de pleine intégration de ces personnes et enrichirait leur vie d'une façon qui paraît tout à fait naturelle aux personnes qui ne souffrent d'aucune infirmité. Que la personne handicapée souhaite bénéficier ou non de cette carte d'identité et quand elle pourra s'en servir, sont des questions qui relèvent uniquement de sa décision.

132. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne attend avec intérêt la discussion de cette question au sein du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées. Ce comité, j'en suis persuadé, recommandera à l'Assemblée générale d'adopter cette carte d'identité pour les personnes handicapées. Cela constituerait une façon nouvelle de les aider à développer leur personnalité. Néanmoins, je me rends compte qu'il s'agit

là d'un point très particulier et qu'il existe d'autres problèmes globaux, notamment en matière de coopération internationale pour les handicapés. Par exemple, bien que l'écrasante majorité des personnes handicapées vivent dans le tiers monde, la plus grande partie de l'assistance financière est canalisée vers les handicapés des pays industrialisés.

133. Pour terminer, je voudrais souligner ceci : tous les pays industrialisés, en particulier, doivent élargir la portée de l'assistance qu'ils apportent aux handicapés de façon à englober les handicapés du tiers monde. Un grand pas dans ce sens a été fait, à Vienne, lors du Séminaire international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des handicapés, tenu sous les auspices des Nations Unies, en octobre dernier. J'ai constaté avec plaisir à ce Séminaire que la coopération entre les pays en développement et les pays industrialisés dans ce domaine prend une forme très concrète. La République fédérale d'Allemagne appuyera pleinement cet effort de coopération. Elle poursuivra également sa coopération bilatérale en vue d'éviter et d'éliminer les obstacles rencontrés dans le tiers monde. Elle a déjà encouragé dans nombre de pays l'élaboration de projets, tels que la construction d'ateliers abrités, d'installations médicales, ainsi que des projets concernant la formation de personnel spécialisé, et ses efforts se poursuivront.

134. Nous sommes profondément convaincus d'une chose : les hommes et les femmes handicapés ne peuvent être aidés que par des actes concrets. Les mots ne suffisent pas. C'est un défi lancé principalement aux nations industrialisées. En fournissant une aide matérielle plus grande et en appuyant des projets spécifiques, on n'arrivera peut-être pas à faire disparaître le triste sort des personnes handicapées dans le tiers monde, mais on parviendra certainement à l'améliorer.

135. Vue sous cet angle, 1981, Année internationale des personnes handicapées, n'est pas terminée car ses objectifs sont une source constante de défi. Essayons tous ensemble d'atteindre ces objectifs.

136. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale pour évoquer les activités que le Japon poursuit dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées. Nous croyons que l'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans les changements qui doivent être effectués pour ce qui est de cette question sociale et humanitaire importante. Ma délégation voudrait également exprimer sa satisfaction devant l'adoption unanime par la Troisième Commission du projet de résolution relatif à l'Année internationale des personnes handicapées [voir A/36/764]. Nous espérons que l'Assemblée générale fera preuve d'un égal enthousiasme lorsqu'elle examinera ce texte.

137. Depuis la seconde guerre mondiale, le Japon a développé un système complet de rééducation, dans lequel les soins médicaux, la formation spéciale, la sécurité sociale, les possibilités d'emplois, les institutions sanitaires et les services de soins communautaires jouent un rôle important.

138. Avant la guerre, l'essentiel de la législation consacrée aux personnes handicapées consistait à fournir une assistance. L'attitude de la société à l'égard des personnes handicapées était davantage dictée par la pitié et la charité que par le respect. Avec les progrès effectués dans la recherche de la rééducation et la diffusion de nouvelles idées au cours des dernières décennies, il y a eu des modifications juridiques, administratives et sociales qui ont affecté le traitement des handicapés. Des lois très impor-

tantes portant sur la rééducation médicale, sociale, professionnelle et de l'enseignement ont donné à tous les enfants et adultes handicapés d'aujourd'hui, quels que soient la cause de leur incapacité, leur âge, leur sexe ou leur statut social, le droit au traitement médical et paramédical, à l'enseignement, à la formation, à la sécurité sociale et à divers types de services de soins communautaires.

139. Ma délégation voudrait aussi saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus la gratitude du Japon à l'Organisation des Nations Unies pour son assistance technique dans la lutte contre l'invalidité de l'enfance. En 1960, il y a eu une épidémie massive de polyomyélite parmi les enfants en bas âge au Japon. Les fonctionnaires de la santé ont reconnu la nécessité d'immuniser toute la population en bas âge, mais le Japon ne possédait pas la quantité de vaccins nécessaires à cette fin. Le problème a été soumis à l'OMS qui a agi avec rapidité pour aider le Japon à se procurer des vaccins aux Etats-Unis d'Amérique et en Union soviétique. Grâce aux efforts de cette organisation, le taux de poliomyélite a excessivement baissé et il n'y a pour ainsi dire plus de nouveaux cas d'incapacité de ce genre au Japon aujourd'hui.

140. Les différentes formes d'invalidité affectant les Japonais ont changé avec le temps et continuent de changer. Aujourd'hui, au Japon, nous sommes heureux que la paix et le progrès médical aient éliminé de nombreuses formes d'invalidité. Il n'y a qu'à voir le progrès accompli au cours de la dernière décennie pour se rendre compte que la paix mondiale est essentielle pour que des progrès aient lieu dans ce domaine. Les cas d'invalidité graves au Japon aujourd'hui sont dus à des maladies de l'enfance, comme la paralysie cérébrale, qui sont fréquemment liées à des accidents survenus à la naissance et résultent aussi d'accidents de sport, chez les jeunes et les personnes actives, d'accidents de la route, d'accidents du travail, dont est victime la population laborieuse, de maladies de vieillesse, telles que l'hémiplégie, et d'accidents cérébro-vasculaires.

141. Les méthodes que nous employons aujourd'hui ne sont plus simples; elles n'impliquent pas simplement la thérapeutique orthopédique, par exemple, mais se traduisent plutôt par des programmes d'ensemble de traitements médicaux dans lesquels les patients travaillent en équipe avec les spécialistes de divers domaines tels que la neurologie, l'audiologie et la psychiatrie. Evidemment, l'objectif de rééducation des personnes handicapées, pour permettre leur réintégration dans la société, ne saurait être réalisé uniquement par la rééducation médicale. Il est essentiel d'assurer l'enseignement et les services de rééducation professionnelle ainsi qu'une formation dans des domaines essentiels qui permettraient aux personnes handicapées d'être indépendantes et de jouer un rôle actif dans la société.

142. Le Japon fournit neuf années d'enseignement spécialisé élémentaire et secondaire gratuit à tous les enfants, y compris ceux qui souffrent d'handicap et d'invalidité. Des examens médicaux réguliers et des consultations sont exigés pour tous les enfants d'âge scolaire, et ces services sont fournis gratuitement afin de détecter et de traiter les problèmes le plus rapidement possible.

143. La loi pour le bien-être des personnes handicapées et diverses autres lois stipulent toute une série de services de rééducation médicale et sociale pour les handicapés physiques. Dans une société orientée vers le travail, comme la société japonaise, l'intégration professionnelle des handicapés est l'une des préoccupations essentielles du gouvernement. Des écoles de formation professionnelle de la préfecture doivent fournir une formation appropriée et de base aux personnes handicapées.

144. Le Japon cherche depuis longtemps à s'assurer que le marché du travail est vraiment ouvert aux personnes handicapées qualifiées. Il y a cinq ans, une loi a été décrétée en vue d'améliorer l'efficacité de ces efforts en imposant des contingents et en introduisant un système de taxation. Maintenant la loi japonaise prévoit que les personnes handicapées doivent constituer au moins 1,5 p. 100 de la main-d'œuvre de toutes les moyennes et grandes entreprises privées et 1,9 p. 100 des organisations gouvernementales. Un impôt est imposé aux employeurs qui ne maintiennent pas ce rapport, et il est prélevé par une organisation qui représente le secteur non gouvernemental. Le fonds de roulement ainsi créé est utilisé d'une part pour encourager les employeurs à employer des personnes handicapées et d'autre part pour préparer les personnes handicapées à l'emploi. Ce système fonctionne de manière très satisfaisante.

145. Ainsi, le Japon est arrivé à mettre en œuvre un système équilibré de rééducation dans lequel une grande importance est accordée aux services médicaux, sociaux, professionnels et d'enseignement. La réalisation d'un programme d'ensemble de rééducation pour les personnes handicapées est devenue l'un des objectifs principaux du Gouvernement japonais en matière sociale et a reçu le soutien énergique et la coopération des institutions de rééducation, du personnel professionnel, des associations de droit civil des personnes handicapées et des organisations non gouvernementales. Les personnes handicapées, y compris des personnes importantes, comme des législateurs, des avocats, des savants, des ingénieurs et des musiciens, ont contribué à atteindre cet objectif en apportant des changements positifs à l'attitude de la société à l'égard des personnes handicapées. A ce propos, nous sommes fiers de noter que, le 10 décembre, un violoniste japonais aveugle, M. Takayoshi Wanami, jouera dans la salle de l'Assemblée générale pour célébrer le trente-troisième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

146. Le Japon fait preuve d'énergie et d'un esprit d'innovation dans ses efforts pour rendre la vie des personnes handicapées plus agréable, et des progrès considérables ont déjà été accomplis. La décision des Nations Unies de proclamer une Année internationale des personnes handicapées a donc été opportune. Le travail effectué au Japon dans le passé a préparé notre pays à progresser vers les objectifs énoncés par le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées, à savoir coordonner des plans d'action nationaux, favoriser la participation des personnes handicapées dans la mise en œuvre de ces plans, consulter et échanger des renseignements avec les pays s'occupant de cette question sociale vitale et fournir une assistance aux pays en développement.

147. La campagne lancée au Japon pour réaliser les objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées sera dirigée par trois organisations. Les efforts du gouvernement seront dirigés par le Siège gouvernemental de l'Année internationale des personnes handicapées, lequel est dirigé par le Premier Ministre et comprend les représentants de 14 ministères qui traitent des problèmes des handicapés. Des organismes chargés de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Année internationale des personnes handicapées ont été établis au niveau du gouvernement local.

148. Dans le secteur non gouvernemental, une deuxième organisation, le Conseil japonais pour l'Année internationale des personnes handicapées, représente 110 organisations professionnelles actives, des organisations pour les droits civils des handicapés, des associations de parents et des groupes de service.

149. Le troisième groupe, le comité spécial pour l'Année internationale des personnes handicapées, subordonné au

Conseil central pour les mesures en faveur des personnes handicapées physiques et mentales, est une organisation commune non gouvernementale, chargée de diffuser à toutes les institutions compétentes des informations sur les programmes recommandés pour l'Année internationale des personnes handicapées. Le comité spécial comprend 60 membres, dont des représentants gouvernementaux, des associations professionnelles, des entreprises, des syndicats et des groupes de consommateurs composés de personnes handicapées. Quinze membres du comité représentent des associations de personnes handicapées, ce qui permet à ces dernières de faire connaître leurs points de vue sur la politique nationale.

150. Le comité spécial de l'Année internationale des personnes handicapées est en train d'élaborer un plan d'action à long terme, consistant en une évaluation systématique de l'environnement général dans lequel vivent les handicapés du Japon. Sur la base de cette évaluation, il formulera et publiera des mesures d'ordre national, en vue du changement structurel fondamental de l'environnement social, physique et psychologique des personnes handicapées, pour leur meilleure intégration à la société.

151. Les moyens d'information jouent un rôle important dans les activités liées à l'Année internationale des personnes handicapées au Japon. En effet, en dressant un tableau objectif des personnes handicapées vivant à la fois au Japon et outre-mer, ils permettent au public de comprendre les aspirations des personnes handicapées à vivre d'une façon normale et active. A ce propos, il ressort d'un sondage effectué il y a six mois par la compagnie nationale de radiodiffusion japonaise, que 80 p. 100 des personnes interrogées ont répondu qu'elles avaient entendu parlé de l'Année internationale des personnes handicapées. Depuis lors, nous avons accru nos efforts en matière de publicité et l'on peut s'attendre à ce qu'à l'heure actuelle chaque Japonais soit conscient de l'importance que revêt l'Année internationale.

152. En 1981, le Japon a été l'hôte d'importants événements internationaux au cours desquels les handicapés ont pu montrer leurs capacités et leur indépendance d'esprit. Au cours de ces deux dernières années, ma délégation a eu l'occasion de parler des Abilympics internationaux. Les Abilympics internationaux qui se sont tenus, le mois dernier, à Tokyo, sont les premiers jeux internationaux d'aptitude professionnelle et revêtent une très grande importance symbolique dans le domaine de la promotion de la rééducation professionnelle des handicapés. Je saisis cette occasion pour remercier très sincèrement Mme Shahani, sous-secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires, qui a assisté aux Abilympics et a pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture. Ces jeux ont été organisés par l'Association nationale pour l'emploi des handicapés, avec le concours de Rehabilitation International, organisation non gouvernementale qui dispose d'un statut consultatif avec le Conseil économique et social, et ont eu lieu sous les auspices du Ministère du travail et d'autres organisations gouvernementales. Environ 600 handicapés venant de 60 pays ont été invités à cette manifestation à la fois importante et réussie. Ils ont pris part à des disciplines telles que le dessin architectural, l'ébénisterie, la dactylographie, la réparation de téléviseurs, le tricotage et la coupe de vêtements. Les Abilympics ont fait clairement apparaître que les handicapés ont des capacités et ne sont pas nécessairement handicapés sur le plan pratique.

153. Le Japon a accueilli d'autres manifestations internationales consacrées aux échanges d'informations techniques, telles qu'un séminaire international, d'experts sur la rééducation le Programme d'étude japonais des dirigeants asiatiques en matière de rééducation, le Séminaire

international sur l'éducation spécialisée, le Séminaire international sur la santé mentale, le Colloque international sur les invalidités du développement, le Séminaire sur la rééducation dans l'administration et les Réunions sportives nationales d'handicapés.

154. Ces conventions et séminaires internationaux ont réuni plus d'un millier de professionnels et de personnes handicapées venus du monde entier. De plus, il faut noter le rôle important que les personnes handicapées ont joué lors de chacune de ces manifestations. A notre avis, ces manifestations internationales sont un stimulant pour l'esprit de compréhension mutuelle et un moyen de procéder à échanges techniques ainsi qu'à la diffusion d'une information professionnelle.

155. J'aimerais conclure ma déclaration en résumant la position de mon gouvernement. Le Japon a la conviction que les personnes handicapées sont importantes et sont des membres productifs en puissance d'une société dans laquelle elles ont les mêmes droits que les personnes valides. Nous nous sommes engagés à travailler à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des handicapés, non seulement maintenant, au cours des 12 mois de l'Année internationale des personnes handicapées, mais jusqu'à ce que les citoyens handicapés soient assurés d'une chance égale de vivre de manière constructive et indépendante.

156. Afin d'encourager la réalisation de programmes effectifs d'assistance, mon gouvernement appuie le travail des experts dans des domaines connexes et encourage les handicapés eux-mêmes à travailler ensemble à la mise en œuvre des progrès déjà réalisés et des techniques éprouvées dans des domaines tels que la médecine, le travail social, l'enseignement, la psychologie, les sciences et l'architecture. Le Gouvernement japonais s'est également employé à coordonner les services dispensés par de nombreux départements intéressés et à favoriser les méthodes d'approche interdisciplinaires de la rééducation.

157. Le Japon s'est beaucoup inspiré des méthodes de rééducation des pays développés. Aujourd'hui, le Gouvernement japonais, en association avec les experts et les handicapés eux-mêmes, souhaite faire partager à d'autres pays, et en particulier à ses voisins d'Asie, son expérience ainsi que les archétypes de rééducation d'inspiration japonaise. Aussi le Japon entend-il lancer une série d'échanges techniques et de programmes de formation sur les plans bilatéral, régional et international.

158. Le peuple japonais s'intéresse aux problèmes que rencontrent les handicapés, tant chez eux qu'à l'extérieur. Nous ferons de notre mieux pour atteindre le but de l'Année internationale des personnes handicapées, à savoir « Pleine participation et égalité » pour toutes les personnes handicapées.

159. M. KLESTIL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : En lançant l'Année internationale des personnes handicapées, l'Organisation des Nations Unies a relevé un nouveau et grand défi, dans l'intérêt de l'humanité. L'invalidité a marqué la race humaine depuis toujours. De tout temps, faciliter la vie pour les handicapés a été un problème, la tâche d'intégration dans la société étant difficile de part et d'autre, de la part des personnes handicapées elles-mêmes, comme de la part de ceux qui sont en contact avec elles. En général, les peuples se sont toujours occupés des moins avantagés et les ont toujours aidés à vivre. Ce qui a manqué, c'est un effort organisé pour faire face aux problèmes de façon systématique et coordonnée, en tenant compte de tous les résultats encourageants de la recherche médicale et technique pour compenser les effets contraires de l'invalidité et afin de bénéficier pleinement des contributions importantes que les personnes handicapées peuvent apporter à la communauté.

160. Mon gouvernement a suivi avec grand intérêt les activités déployées par le secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, à Vienne. Nous nous félicitons des résultats obtenus par les différents programmes entrepris à l'initiative du Centre pour célébrer l'Année internationale des personnes handicapées, résultats qui ont été considérés par les Etats Membres comme un grand succès.

161. En particulier, je voudrais rendre un hommage chaleureux à la Sous-Secrétaire générale, Mme Shahani, représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Année internationale des personnes handicapées, pour les efforts qu'elle a déployés sans compter et qui ont permis au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de faire un grand pas en avant, sur la voie de la réalisation de son objectif, à savoir devenir le point central des affaires sociales à l'Organisation. Nous sommes très heureux et fiers d'accueillir le Centre à Vienne et nous nous engageons à continuer à appuyer son rôle central dans ces activités qui comptent parmi les plus importantes de l'ONU.

162. Je tiens également à dire combien nous apprécions le travail important et constructif accompli par les membres du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées tout au long des sessions du Comité.

163. Mon gouvernement a notamment participé à la préparation du Séminaire international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des handicapés, qui s'est tenu au Centre international, à Vienne, du 12 au 23 octobre dernier. Nous prenons note avec satisfaction des importantes conclusions sur le plan de la coopération technique et de l'assistance technique qui se sont dégagées des discussions au cours du Séminaire. Nous sommes convaincus que ce que l'on appelle le Plan d'action positive de Vienne, adopté par le Séminaire constituera un complément nécessaire et très utile au futur programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

164. L'Année internationale des personnes handicapées est sur le point de prendre fin; c'est pourquoi, nous devons maintenant veiller à ce que soit maintenu l'élan acquis grâce aux différentes activités entreprises pendant l'Année. Nous ne devons pas décevoir les centaines de millions de personnes handicapées qui attendent maintenant la mise en application des objectifs de l'Année. A cet égard, nous pensons que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devrait recevoir tout l'appui et la coopération possibles pour que soit facilitée sa tâche, consistant à rendre effectif le programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Nous pensons que le projet de résolution adopté cette année par la Troisième Commission sera très utile à cet égard.

165. Il existe une tradition bien établie en Autriche qui veut que les groupes les plus faibles et les plus désavantagés soient intégrés dans la population. Cela est particulièrement vrai des personnes handicapées. Pour marquer l'Année internationale des personnes handicapées, le Gouvernement autrichien a mis l'accent tout particulièrement sur les problèmes des handicapés. Je voudrais mentionner quelques unes des caractéristiques de notre programme national pour les handicapés.

166. Ces caractéristiques comprennent : l'extension du droit à la rééducation; la promotion et l'appui des travaux des organisations pour les handicapés et autres institutions indépendantes de bien-être social; l'augmentation de la capacité des services médicaux prophylactiques; l'extension des installations pour le diagnostic rapide et le traite-

ment des handicapés; une plus grande attention portée à la situation des femmes handicapées; des programmes en vue de créer et d'aider les services pour l'intégration des personnes handicapées mentales; la promotion de programmes pour aider les jeunes enfants grâce à la création de services préscolaires destinés aux enfants handicapés et retardés; possibilités accrues d'accéder aux études secondaires et à la formation professionnelle de la jeunesse handicapée dans les écoles ordinaires et dans les institutions spécialisées; amélioration de l'intégration professionnelle des handicapés par la création d'emplois et par leur adaptation aux besoins des handicapés et l'aménagement d'ateliers plus nombreux pour les handicapés; amélioration des conditions faites aux handicapés sur leurs lieux de travail; meilleure conception des bâtiments en vue de tenir compte des besoins des handicapés; et réexamen de toute la législation pour éliminer toute discrimination à l'encontre des handicapés et pour renforcer leur situation juridique dans la société.

167. La réalisation de la pleine participation et de l'égalité des handicapés reste encore un objectif à atteindre. Il appartient à la communauté internationale tout entière, aux gouvernements et, en dernier ressort, à chaque individu, d'accomplir cette tâche.

168. Je terminerai en citant le Président de l'Autriche, M. Rudolf Kirchschlaeger, qui s'est attaché tout particulièrement à la promotion de nos activités nationales tout au long de l'année. Il a déclaré: « De même que la qualité d'une chaîne dépend toujours de la qualité de son maillon le plus faible, la qualité de la vie dans une société dépend toujours du niveau d'intégration des malades et des handicapés. »

169. Mme BEGIN (Canada): C'est un plaisir et un honneur pour moi de participer aujourd'hui, au nom du Canada, au débat de la trente-sixième session de l'Assemblée générale sur l'Année internationale des personnes handicapées.

170. L'engagement du Canada à l'égard de l'Année ne peut laisser aucun doute. En effet, mon pays a parrainé la résolution 31/123 qui faisait de 1981 l'Année internationale des personnes handicapées et il est l'un des 23 Etats membres représentés au Comité consultatif pour l'Année, créé par la résolution 32/133 de l'Assemblée générale pour guider l'Organisation dans la célébration de cet important événement international. Le Canada a de plus versé une contribution de 100 000 dollars pour l'Année.

171. Je peux bien avouer, maintenant, que mon pays, comme bien d'autres d'ailleurs, s'est trouvé un peu embarrassé par la célébration d'une année spéciale de plus pour un groupe donné de la société, principalement à cause de la charge économique supplémentaire nécessairement créée par cet événement. Par ailleurs, le moment en était bien choisi puisque depuis trois ou quatre ans, les Canadiens handicapés manifestaient de plus en plus leur impatience vis-à-vis des associations professionnelles traditionnelles parlant en leur nom et allaient jusqu'à se regrouper en mouvements de consommateurs de services.

172. L'Année internationale des personnes handicapées tirant maintenant à sa fin, le moment est venu d'en examiner les réalisations et de songer aux moyens d'en assurer le prolongement.

173. Des quantités considérables de bonne volonté, d'énergie et de ressources ont été mobilisées pour faire de cette année internationale un succès. Nous nous sommes dotés d'un certain nombre d'outils, mais la tâche n'est pas accomplie pour autant. Les attitudes ont commencé à changer; des propositions visant à améliorer l'environnement et les conditions sociales ont été mises en pratique; des organismes non gouvernementaux ont élaboré des

plans d'information et de coopération; enfin, de nombreuses lois et réglementations ont été adoptées par notre appareil administratif.

174. Nous visons une intégration à part entière, mais cet objectif est loin d'être atteint. Nous désirons tous encourager la productivité et l'enrichissement humain en tant qu'éléments essentiels du progrès de nos sociétés, mais malheureusement les préjugés des non-handicapés et l'indifférence empêchent encore trop souvent les handicapés de s'intégrer parfaitement. D'après les prévisions actuelles, d'ailleurs, d'ici à 20 ans, environ 750 millions de personnes ne pourront, à cause de la barrière d'un handicap, participer pleinement aux activités de leurs frères et sœurs. Une telle situation est inadmissible.

175. Je n'ai pas l'intention d'énumérer ici toutes les activités qui ont marqué chez nous l'Année, mais j'aimerais toutefois en mentionner une ou deux comme exemples.

176. Le comité organisateur de l'Année internationale des personnes handicapées a été créé au mois de mai 1980 au Canada, afin de poursuivre les objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées. Ce comité, indépendant du gouvernement, représente les secteurs de la société canadienne, à savoir les personnes handicapées, le secteur privé, les organismes pour les personnes handicapées et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le Gouvernement canadien a donné une somme de départ de 800 000 dollars au comité pour qu'il établisse un programme de liaison et, ensuite, une somme de 1 million de dollars pour des projets spéciaux. La réponse du grand public à cette initiative et le degré de participation par les personnes handicapées ont dépassé toutes les attentes.

177. Par ailleurs, la Chambre des communes — le Parlement — à Ottawa, a institué, en mai 1980, un comité spécial de députés de tous les partis politiques chargé d'étudier les besoins des personnes handicapées au Canada et de proposer des moyens d'améliorer leur situation. En février 1981, le comité proposait au gouvernement tout un train de mesures dans un rapport contenant 130 recommandations s'adressant à tous les paliers de gouvernement. Le Gouvernement fédéral de mon pays a déjà souscrit à 56 de ces recommandations et il a indiqué son intention de prendre très prochainement des décisions au sujet des autres.

178. Par ailleurs, il est une autre initiative que j'aimerais mener à bien dans le sillage de cette année: celle d'augmenter les prestations versées au quelque 90 000 grands handicapés en vertu du régime de pensions du Canada. Je viens, à cet effet, de proposer aux ministres des affaires sociales des différentes provinces du Canada une mesure qui doublerait pratiquement les prestations maximales auxquelles les handicapés ont droit en vertu de ce programme. Ils seraient ainsi assurés d'un revenu de soutien à peu près équivalent à ce que reçoivent présentement les Canadiens à la retraite, revenu pleinement indexé qui les amènerait tous à un niveau de vie convenable.

179. Je viens de parler des mesures s'appliquant aux grands handicapés exclus du marché du travail. Toutefois, il ne faudrait pas oublier que beaucoup de gens souffrant d'incapacités diverses pourraient aussi avoir besoin de certaines formes d'aide gouvernementale. C'est pourquoi j'ai également proposé à mes homologues provinciaux que nous nous penchions immédiatement sur la possibilité d'établir un système national d'assurance-invalidité qui remplacerait nos multiples programmes existants et couvrirait toutes les situations d'invalidité.

180. Mais les citoyens handicapés, comme tous les Canadiens, préfèrent tirer leurs revenus d'un emploi. Nous avons donc créé un programme expérimental de subvention partielle des salaires payés par l'industrie privée quand

elle embauche des personnes handicapées. D'après les estimations, les coûts de ce programme atteindraient 25 millions de dollars au cours de l'année financière actuelle et 34 millions de dollars l'année prochaine. Nous espérons ainsi procurer des emplois permanents dans le secteur privé à 2 300 handicapés et à 4 600 autres désavantagés, mais surtout nous espérons changer les mentalités. Le programme prévoit aussi des octrois visant à aider les hommes d'affaires à restructurer leur milieu de travail ou à se procurer du matériel spécial.

181. Cela, bien sûr, implique d'assez gros budgets. Il reste que de nombreuses initiatives qui ne coûtent presque rien peuvent aussi rendre de grands services en reliant les handicapés aux services administratifs. Par exemple, je citerai — qu'on me le permette — l'initiative prise par mon ministère de publier toute la documentation sur les allocations familiales et toutes nos prestations de vieillesse en Braille, en version spéciale à gros caractères d'imprimerie et sur cassettes magnétiques.

182. Mais la plus grande réussite de l'Année internationale des personnes handicapées aura peut-être été d'avoir énormément sensibilisé le public au besoin et au droit qu'ont les personnes handicapées de façonner elles-mêmes leur propre vie. Les handicapés eux-mêmes en auront d'ailleurs été les grands architectes, aidés par leurs amis au Parlement, dans nos gouvernements et dans le milieu des affaires.

183. J'aimerais maintenant confirmer l'appui du Canada au projet de résolution adopté la semaine dernière à la Troisième Commission et, notamment, à l'idée d'un programme d'action à long terme s'inscrivant dans le prolongement de l'Année internationale des personnes handicapées.

184. Nous nous félicitons des progrès accomplis jusqu'ici grâce à l'Année. Nous continuerons, bien sûr, de collaborer avec enthousiasme aux plans des Nations Unies pour le reste de cette année, ainsi qu'au futur programme d'action. Toutefois, comme nous l'avons souligné à la 68^e séance de la Troisième Commission, le niveau des dépenses prévues dans le rapport sur les implications financières nous préoccupe. Sans entrer dans les détails, j'aimerais rappeler que mon gouvernement appuie l'objectif d'une croissance réelle zéro avancé par le Secrétaire général pour l'ensemble du budget du prochain exercice biennal, et nous ne voudrions pas que les efforts en ce sens soient minés. Toutefois, nous reconnaissons que, dans les limites de cette contrainte, il doit exister une certaine marge de manœuvres qui permette d'affecter les ressources existantes aux besoins prioritaires.

185. Le programme d'action à long terme est sans doute le meilleur véhicule pour assurer le prolongement de l'Année; nous aimerions voir l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et, bien sûr, les Etats Membres fusionner leurs efforts en vue de sa mise en œuvre. A cet égard, ma délégation estime que la proclamation d'une décennie symbolique risquerait d'affaiblir l'intérêt pour les activités relatives aux handicapés au lieu de le stimuler. D'autre part, le fait d'ajouter une autre décennie symbolique au calendrier déjà chargé des Nations Unies pourrait réduire l'impact de ce mode d'action.

186. J'aimerais également formuler quelques réserves au sujet du maintien du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Année internationale des personnes handicapées. De l'avis du Canada, les programmes destinés aux handicapés, ou conduits par eux, revêtent une importance telle qu'ils devraient être intégrés à la programmation et aux budgets réguliers de l'Organisation. C'est pourquoi nous souscrivons entièrement au projet de réso-

lution voulant qu'il soit demandé aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de coordonner davantage leurs activités relatives aux personnes handicapées et de prendre des mesures ou d'accélérer les actions déjà entreprises en vue de leur offrir de meilleures possibilités d'emploi et de leur faciliter l'accès à leurs locaux et à leurs services. Sans aller nécessairement jusqu'à demander qu'un pourcentage donné d'emplois s'applique aux handicapés dans les institutions internationales, il reste que des objectifs chiffrés devraient être adoptés et appliqués au fil des années qui viennent.

187. Nous notons avec satisfaction que le projet de résolution préconise également l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à réduire l'incidence des handicaps sur toute la planète. A cet égard, le Canada, par le biais de l'Agence canadienne de développement international, a concentré ses efforts sur la prévention des causes d'invalidité, notamment en contribuant de façon particulière aux approvisionnements en eau potable, à l'assainissement des eaux, à l'immunisation contre les maladies contagieuses et à la formation d'auxiliaires médicaux. En outre, de nombreux projets d'organisations non gouvernementales appuyés par l'Agence sont fortement axés sur la réadaptation. J'aimerais enfin mentionner l'initiative qui a été prise cette année d'accorder une attention particulière, parmi les projets financés directement par nos ambassades et missions, à ceux qui viennent en aide aux handicapés.

188. Le rôle des Nations Unies restera néanmoins vital dans la poursuite de nos objectifs. Il faudrait que l'ONU continue, avec une énergie renouvelée, à motiver les Etats Membres. Pourquoi tant insister sur le rôle de l'ONU? C'est que cette institution de prestige est relativement à l'abri des contingences politiques et électoralistes des rendements à court terme dont tous les gouvernements sont tributaires. On pardonnera à une politicienne d'insister sur le fait que le rôle des Nations Unies, bien joué, renforce le travail et les initiatives de chacun d'entre nous quand il s'agit de changer les mentalités et les attitudes.

189. Qu'il me soit permis d'exprimer, en terminant, le vœu que nos efforts conjoints au cours des années à venir puissent donner aux personnes handicapées du monde la possibilité de participer à part égale et entière à la vie de leurs collectivités. Il en résultera un enrichissement pour ces personnes, pour le milieu auquel elles appartiennent et, en dernière analyse, bien sûr, pour chacun d'entre nous.

190. M. SCHELTEMA (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur et le privilège de donner lecture à l'Assemblée du message suivant de Son Altesse royale, la princesse Juliana, ancienne reine des Pays-Bas, présidente honoraire du comité national des Pays-Bas pour l'Année internationale des personnes handicapées :

« En cette année, le monde a pris véritablement conscience du problème de la personne handicapée. Dans chaque pays, un dixième de la population totale — une personne sur 10 — a un handicap réel et prolongé, même si les causes et manifestations peuvent en être très différentes. Mais toutes ces personnes ont un handicap et ont donc besoin d'aide et de compréhension.

« Cette année est pour nous le signal donné pour accroître notre aide à ce milliard environ de citoyens frères, et pour mieux les comprendre. Nous espérons que, par une « pleine participation et égalité », ils seront intégrés dans la société et qu'ils pourront s'épanouir pleinement dans la dignité de la personne humaine.

« Leurs talents parfois grands et leurs qualités humaines souvent merveilleuses peuvent enrichir notre société. Et, en ce qui les concerne, ils s'en trouveront plus heureux.

« Le fait qu'un homme handicapé peut être jugé et apprécié pour sa personnalité a été démontré lorsque M. Franklin D. Roosevelt a été nommé président de ce grand pays.

« Cette année, il est devenu beaucoup plus évident qu'un immense secteur de la population ainsi représentée a encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité. C'est ce que l'on commence à découvrir partout. Il y a encore infiniment à faire en matière de soins et de rééducation à l'égard de ces innombrables sortes de handicaps, surtout pour les éviter.

« Pour chacune de ces personnes atteintes d'infirmité, l'aide est, évidemment, un tâche difficile — parfois excessivement difficile — mais dans un Etat-providence il y a un nombre sans cesse croissant de possibilités d'aide. Mais, malheureusement, dans un certain nombre de pays, on ne fait pas assez. Je crois que ces Etats-providence ont le devoir moral de faire tout leur possible pour aider les pays dans cette situation. Cette aide peut être octroyée, au mieux, en encourageant les projets de rééducation et de prévention. Et, bien entendu, l'entière responsabilité des pays bénéficiaires doit alors être pleinement respectée.

« Quel est le sentiment éprouvé par les handicapés ? De la tristesse, une peine terrible, et pourtant c'est une réalité, qu'il faut vivre chaque jour, que la journée soit lumineuse ou sombre; on peut espérer ou non une amélioration, et parfois on redoute une aggravation.

« Les autres personnes sont souvent si timides pour parler de vos souffrances qu'elles préfèrent vous éviter ou vous oublier. Et voilà un handicap de plus. Ou, au contraire, elles sont trop gentilles, ou même protectrices. Tout cela blesse profondément, parce que toutes ces attitudes montrent que les gens ne voient que votre handicap et non pas votre personnalité. Après tout, vous êtes une personne tout autant que n'importe qui d'autre. Vous aussi avez une âme comme les autres. Mais les gens font de vous un paria. Néanmoins, vous êtes leur égal. Vous avez, évidemment, les mêmes droits — en théorie, parce que l'on ne se soucie guère du fait que vous devez être capable d'exercer vos droits et qu'il doit y avoir un moyen de vous le permettre. Par exemple, certains endroits sont ouverts au public, mais vous ne pouvez pas y entrer. Une fois de plus, vous connaissez un handicap supplémentaire.

« Et vous pouvez agir sans toute cette pitié. Votre handicap est un fait qui doit être abordé de manière réaliste. Vous voulez certainement la sympathie humaine. Seule celle-ci permet aux autres de vraiment vous comprendre et d'avoir des rapports appropriés et justes avec vous.

« Les handicapés mentaux exigent une attitude différente de celle que l'on a pour les handicapés physiques ou sensoriels. Néanmoins, la même responsabilité nous incombe à leur égard. Bien qu'ils soient différents, ce sont des êtres humains tout aussi complets que nous. Leurs cœurs ont un besoin intense d'amour et de sympathie — non pas de pitié.

« Les gens normalement constitués ne sont-ils pas timides à l'égard des handicapés, parce qu'ils s'inquiètent véritablement pour eux-mêmes ? Parce que, bien qu'on préfère ne pas y penser, chacun d'entre nous sait qu'il peut, à tout moment, devenir handicapé, particulièrement lorsque la vieillesse approche. Ce serait merveilleux de savoir que, si cela devait nous arriver, nous serions bien compris et bien accueillis.

« L'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de rendre le monde conscient du bonheur que représenterait cette sécurité à côté du malheur de tant de per-

sonnes. Par-dessus tout, l'Organisation veut reconnaître les handicapés en tant que membres précieux de la communauté, avec la pleine conscience de leurs qualités. Cette année, l'Organisation a voulu nous dessiller les yeux, afin que dès maintenant nous nous efforcions d'atteindre cet objectif en prenant un bon départ. On a déjà beaucoup fait au cours de cette année. Puisse le monde, en 1990, être nettement différent de ce qu'il est aujourd'hui.

« Cette année peut être le début d'un processus menant à l'émancipation de ce dixième de la famille humaine. Bon nombre ont déjà créé leurs propres organisations, mais on ne pourrait guère parler encore de groupes d'émancipation. D'autres personnes handicapées sont trop découragées ou timides pour se lancer dans de telles entreprises, étant donné qu'elles se sentent exclues comme des parias. Il faut du courage, après tout, pour se montrer en public, si l'on apparaît, de toute évidence, différent de ce qui est considéré normal. Qui ne comprend ce sentiment de gêne qui empêche le contact avec autrui, et la tragédie que cela représente ?

« Il semble difficile de compter que ce large groupe d'handicapés s'avancera résolument vers son émancipation. Mais combien nous souhaitons de tout cœur que cette personne sur dix s'engage, aux côtés des neuf autres, avec une grande volonté, à atteindre cet objectif.

« C'est l'Année des personnes handicapées — leur Année. Elle a, cependant, déjà vu les premiers débuts de leur émancipation; elles ont commencé à prendre conscience que, dans toute leur diversité, elles font partie de cet immense groupe de l'humanité qui peut faire face par elle-même. Cela exige un bon dialogue entre cette personne et les neuf autres. Et cela arrivera si jamais hommes et femmes normalement constitués et handicapés doivent vivre ensemble en harmonie.

« Et ensemble maintenant, partout, nous devons faire tout ce qui est humainement possible pour prévenir les causes d'handicaps. »

191. Voilà quel était le message de Son Altesse royale, la princesse Juliana.

192. Sir John WILSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi un honneur que d'avoir la possibilité de participer, au nom du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à ce débat en ce jour si spécial où les besoins des handicapés sont le centre de l'attention mondiale. Je suis aveugle; ainsi, les objectifs de l'Année ont une importance très personnelle pour moi. Mais ces objectifs forment aussi la base de toute la politique pour les handicapés au Royaume-Uni. Je comprends, bien entendu, que la réalisation de ces objectifs peut créer des difficultés très particulières pour ces pays où les dimensions considérables du problème de l'invalidité ne sont perçus que maintenant; c'est pour cette raison, comme beaucoup de personnes l'ont dit au cours du débat aujourd'hui, qu'il est d'une importance particulière qu'à l'occasion de l'Année internationale, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies partagent leur expérience et leurs connaissances.

193. Le Royaume-Uni fut l'un des auteurs du projet de résolution qui a lancé l'Année internationale des personnes handicapées. Depuis lors, nous avons pris une part active au travail du Comité consultatif, travail que nous appuyons chaleureusement. C'est la raison pour laquelle nous sommes si heureux que la Troisième Commission ait adopté par consensus un projet de résolution faisant siennes ces propositions. Il nous paraît vital, comme d'autres l'ont dit aujourd'hui, que l'élan de cette année soit maintenu, même si nombre de ses structures qui ont été créées

en vue de son lancement doivent nécessairement être éliminées.

194. Au Royaume-Uni, le défi de l'Année internationale a été relevé avec un grand enthousiasme. Nous disposons depuis plusieurs années d'un système assez perfectionné d'aide aux handicapés, mais cette année nous a donné à tous la possibilité de faire le point de ce qui a été fait dans ce domaine et, plus encore, de ce qui reste à faire. Nos efforts ont surtout porté sur les capacités des handicapés et sur la nécessité de rendre le public encore plus conscient de la situation, en particulier des besoins et des aspirations des handicapés. Au Royaume-Uni et partout dans le monde, nous, les handicapés, avons toutes les raisons d'être reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies, à l'Assemblée, aux gouvernements et, je me permets de le dire, au Secrétaire général.

195. Au Royaume-Uni, nous avons vigoureusement souligné le rôle des organisations bénévoles, surtout des organisations pour les handicapés et des organisations de handicapés. Dans chaque région du Royaume-Uni, des comités ont été établis pour stimuler et coordonner les efforts entrepris. Dans leur majorité, les membres de ces comités sont soit des handicapés eux-mêmes, soit des parents d'enfants handicapés. Le prince de Galles est le Président d'honneur de ces comités, et l'intérêt qu'il leur a manifesté a considérablement contribué au succès de l'Année. Ces comités se sont montrés très efficaces, à tel point qu'il n'y a guère de villes ou de villages au Royaume-Uni qui n'aient marqué cette année par une manifestation ou des activités spéciales. Le sigle de l'Année est reconnu instantanément et on le voit partout. Ces comités ont reçu l'appui compréhensif des médias qui ont joué un rôle précieux en aidant leurs lecteurs, leurs auditeurs et leurs spectateurs à se débarrasser d'effroyables prototypes d'un autre âge et à voir des être humains derrière les handicapés, derrière les personnes munies de cannes blanches, d'appareils acoustiques, d'appareils orthopédiques, derrière les bègues. A la fin de l'Année, on se rend compte que les comités et le secteur bénévoles ont beaucoup plus confiance en eux-mêmes et sont beaucoup plus efficaces.

196. Le gouvernement, lui aussi, a joué un rôle essentiel. Je pense que le Royaume-Uni est l'un des rares pays du monde qui a un ministre spécialement nommé pour les handicapés, M. Hugh Rossi. Jouissant du plein appui du Premier Ministre et de ses collègues des différents ministères, il a fait en sorte que tous les départements gouvernementaux importants prennent des mesures spéciales pour marquer l'Année. En juillet, le Parlement britannique a adopté à l'unanimité une résolution appuyant les objectifs de cette année, ce qui a abouti à la promulgation d'une législation améliorant l'accès des personnes handicapées, favorisant l'intégration des enfants handicapés dans les écoles, améliorant les facilités de stationnement et, récemment, d'une législation qui a renforcé les conditions permettant aux handicapés d'avoir accès à tous les nouveaux bâtiments publics.

197. Des prix ont été distribués, des manifestations, des conférences ont été organisées, des publications et des films ont été diffusés — toute une gamme d'activités ayant pour objet de fournir des renseignements à ceux qui en ont le plus besoin ont été entreprises.

198. Notre gouvernement a été surtout conscient du fait que cette année est une année internationale et que l'un de ses buts essentiels est la prévention de l'invalidité. Pour souligner cet aspect, le Département de la santé et de la sécurité sociale a convoqué un séminaire international à Leeds Castle, en novembre, sous la présidence de notre ancien Premier Ministre, lord Home — qui n'est pas inconnu aux membres de l'Assemblée. Les participants à ce séminaire — dont certains sont présents ici aujourd'hui

d'hui — ont formé un groupe unique de savants, médecins, administrateurs de la santé et hommes politiques internationaux. Ils ont pu réunir une richesse extraordinaire d'expérience internationale et de connaissances sur les mesures pratiques que l'on peut prendre pour prévenir l'invalidité. Leurs recommandations pour que des mesures immédiates soient prises ont été publiées dans la Déclaration de Leeds Castle sur la prévention de l'invalidité. Qu'il me soit permis de recommander cette Déclaration à tous les représentants présents ici aujourd'hui. Elle va être distribuée, et j'espère que tous trouveront le temps de la lire.

199. Je voudrais en souligner les points essentiels. Elle commence par déclarer que :

« L'invalidité est une tragédie, tant par les souffrances humaines et les frustrations qu'elle cause que par le nombre de personnes qu'elle atteint. »

Même pour l'Assemblée, accoutumée comme elle doit l'être aux statistiques globales, il est sûrement effroyable de réaliser que 450 millions de personnes — et plus peut-être — sont handicapées dans le monde. Que ce chiffre ne soit pas perdu de vue. Il s'agit du dixième de la population du monde et du double de la population des Etats-Unis.

200. On nous a appelés la plus grande minorité du monde, mais l'immense réservoir humain que représentent les handicapés est celui qui, de tous, a été le plus largement gaspillé, celui auquel les plus grandes privations ont été imposées. Le FISE a dit que le tiers des handicapés sont des enfants, que les quatre cinquièmes d'entre eux vivent dans les pays en développement. Ce qui est encore plus inquiétant, comme vient de le dire le représentant de Malte, c'est que ce nombre croît. Il croît en fonction de l'âge dans les pays industrialisés, en fonction de la croissance de la population dans le monde en développement. Selon les prévisions du Séminaire, à moins que des mesures décisives ne soient prises, le nombre des handicapés pourrait doubler vers la fin du siècle.

201. Et pourtant, nous avons à notre disposition aujourd'hui des techniques simples et peu coûteuses, qui pourraient prévenir ou guérir la plupart des invalidités. Chaque année, 5 millions d'enfants dans le monde deviennent handicapés des suites de six maladies que l'on pourrait prévenir. Celles-ci pourraient être éradiquées en 10 ans grâce à la vaccination, au coût de 3 dollars pour chaque enfant vacciné — 3 dollars. On peut dire que c'est là le prix à payer pour ne pas être handicapé.

202. On estime que, chaque année, 20 millions de personnes deviennent handicapées à la suite de maladies causées par la malnutrition ou les privations. Une action décisive visant à s'attaquer délibérément à ces conditions au moyen d'une légère amélioration des soins de santé de base pourrait littéralement épargner des millions d'invalidités bien avant que des changements radicaux des conditions économiques ne deviennent possibles. Des techniques simplifiées de chirurgie en masse — qui peut se pratiquer à l'heure actuelle à un coût minimal dans des cliniques de village improvisées — pourraient permettre de restaurer la vue à 10 millions de personnes rendues aveugles par la cataracte. Et cela n'est pas qu'une estimation : l'année dernière seulement, un seul programme a permis de rendre la vue à 165 000 aveugles d'Asie en les opérant de la cataracte, ce qui a coûté environ 8 dollars par personne. La même technique pourrait venir en aide à des millions de sourds. Elle pourrait aussi prévenir l'incapacité découlant de la lèpre, qui, à l'heure actuelle, afflige 3 millions de personnes.

203. Les incapacités résultant des dangers de l'environnement peuvent souvent être évitées à un coût qui paraît ridiculement faible. Comme M. Morse l'a dit ce matin, dans l'excellent discours qu'il a fait au nom du PNUD, ce que

nombre de gouvernements ont fait en Afrique occidentale pour éradiquer ce fléau terrifiant qu'est la cécité des rivières en constitue un excellent exemple. Mais il y en a d'autres. Dans des régions où le goitre est endémique, il serait possible, chaque année, d'empêcher des milliers d'enfants de devenir sourds-muets ou retardés par l'addition d'un grain microscopique d'iode à leur ration journalière.

204. Tous les pays sont victimes de cas d'invalidité qui auraient pu être évités, que ces pays soient industrialisés ou en développement. Le monde est un, en ce qui concerne sa vulnérabilité tout au moins. Beaucoup de cas d'invalidité frappant le troisième âge pourraient être évités ou retardés. Des millions de gens — en fait je crois qu'il y en a 2 millions aux Etats-Unis — sont handicapés en raison de maladies de cœur et d'attaques cardiaques. La cause principale en est l'hypertension, qu'il est facile, de nos jours, de diagnostiquer et de soigner. Les accidents de la route qui pourraient être évités rendent infirmes 15 fois plus de personnes qu'ils n'en tuent. Chaque jour, plus de 100 000 personnes sont blessées lors d'accidents du travail, et comme vient de le dire le représentant de l'Union soviétique, bon nombre de ces accidents pourraient être facilement évités.

205. La conclusion à laquelle est parvenu notre séminaire — et qui est présentée de manière convaincante et détaillée — est que l'invalidité évitable, avec toutes ses conséquences effroyables de ressources gaspillées et de vies gâchées, ne doit plus être une part inéluctable de la condition humaine. Ce qu'il faut, de l'avis du Séminaire, ce n'est pas un programme vertical séparé — cela coûterait probablement trop cher. Ce qu'il faut, c'est inclure la prévention de l'invalidité en tant qu'objectif précis et réalisable dans tous les programmes de santé et de développement pertinents. Nous sommes convaincus que, grâce à ces moyens, la prévention, sur une échelle sans précédent et à peu de frais, est l'une des solutions qui se présentent maintenant à la communauté internationale pour les 20 prochaines années.

206. Qu'il me soit permis de citer la dernière partie de la Déclaration :

« Le programme d'action visant à prévenir l'invalidité est une partie logique et essentielle de la suite à donner à l'Année internationale des personnes handicapées. Il garantirait que la prochaine génération ne souffrirait pas, comme c'est le cas aujourd'hui, de l'invalidité évitable et constituerait la contribution la plus appropriée, la plus efficace et la plus durable à la santé et au bonheur de l'humanité. »

207. Je suis fier d'avoir pu prendre la parole en cette assemblée, au nom de mon pays, qui s'est toujours traditionnellement préoccupé de la condition des handicapés. Mais qu'il me soit permis de terminer par une note personnelle du fait de mon appartenance à ces 450 millions de personnes. Cette année, vous avez donné aux dirigeants des handicapés la possibilité de faire connaître, pour la première fois, à la communauté mondiale, dans les termes émouvants inscrits dans la Charte, leurs aspirations « à partager le droit de toute l'humanité à travailler, à apprendre, à aimer et à être aimé ». Mais la majorité des handicapés ne sont pas éduqués ou rééduqués, ce sont des indigents; ce sont des mendiants, exposés aux vicissitudes de la misère; ce sont des proscrits; ils font partie des gens les plus seuls du monde. Beaucoup sont victimes de maladies qui devraient être considérées comme un anachronisme inadmissible à notre époque.

208. Cette année, l'Organisation des Nations Unies leur a donné la possibilité de s'exprimer et nous vous en serons éternellement reconnaissants. Mais nous reconnaissons que, dans ce monde moderne qui a de quoi surprendre, il

existe des limites même quant au choix des mesures que cette assemblée — peut-être la plus grande des institutions humaines — peut adopter. Mais, comme l'a déclaré Mme Shahani ce matin, il s'agit assurément d'une de ces causes universelles qui peuvent dépasser ces limites, et qui soit acceptable par le Nord et le Sud, par l'Est et l'Ouest.

209. Il y a 30 ans, cette assemblée adoptait l'importante Déclaration universelle des droits de l'homme, et c'est dans l'esprit de cette déclaration que cette année internationale s'est déroulée. Au nombre de ces droits, il doit bien y avoir quelque chose d'aussi fondamental que le droit de l'être humain à se déplacer, à entendre, à voir. Et cependant il est facile de comprendre que, pour les handicapés, qui représentent un dixième de l'humanité, certains de ces droits ont pu paraître à un moment tout à fait inaccessibles. Vous nous avez donné cette année, et ce sera en fait l'année des handicapés si par la suite les gouvernements font leur possible pour réaffirmer ses principes dans leurs actions et leurs budgets et si la communauté mondiale formule à nouveau certains de ces droits de l'homme philosophiques, en termes d'objectifs scientifiques réalisables.

210. M. DJALAL (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Chacun sait qu'il y a un grand nombre, toujours grandissant, d'handicapés physiques, mentaux ou sensoriels. A de rares exceptions près, ils se heurtent partout à des obstacles matériels et à des indignités sociales qui gênent considérablement leur vie. En raison des variations des conditions sociales et économiques, des différentes dispositions que chaque société prend pour le bien-être de ses habitants et l'interaction de l'incapacité avec la misère, le nombre des handicapés n'a cessé d'augmenter en valeur absolue et relative. En conséquence, l'organisation des services pour les handicapés et l'amélioration de leur situation dans la société continuent de poser des problèmes de grande envergure appelant des solutions urgentes. Notre organisation se penche de plus en plus sur ce problème, de même que les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les différents gouvernements.

211. C'est dans ce contexte que mon gouvernement s'est réjoui de l'Année internationale des personnes handicapées. Cela a été l'occasion de recenser à l'échelle mondiale les problèmes des handicapés et d'axer nos efforts accrus pour renverser les obstacles qui empêchent encore l'intégration des handicapés dans leur société. Le thème de cette année, à savoir « Pleine participation et égalité », a mieux fait comprendre au public le problème de façon à mettre au point des stratégies plus efficaces et à accroître la capacité des handicapés et à contribuer de manière constructive aux aspects économiques, sociaux, culturels et autres de leur vie. Cette évolution, à notre avis, constitue un jalon important nous permettant d'espérer l'élimination des obstacles dans les efforts que nous envisageons pour parvenir à l'égalité des chances pour les handicapés.

212. Dans le cadre du Plan d'action pour l'Année internationale et pour assurer un meilleur traitement aux handicapés, je voudrais dire quelques mots du rôle et des activités du Comité national indonésien pour les handicapés. En Indonésie, le nombre des handicapés est de l'ordre de 3,5 millions sur une population totale de 145,7 millions de personnes. Le comité national créé pour améliorer la condition et le bien-être des handicapés joue différents rôles utiles. Premièrement, il fournit des renseignements précieux à la communauté sur les différents aspects des problèmes qui se posent aux handicapés et sur la nécessité de les surmonter. Deuxièmement, le Comité explique les droits des handicapés à la jouissance de l'existence et aux chances qui leur sont offertes de mener une vie utile et épanouie dans la société. Troisièmement, le comité adresse un appel à la communauté pour qu'elle permette aux handicapés de surmonter leurs problèmes en accroissant leur

participation à la société, facilitant ainsi l'objectif qui est d'intégrer les handicapés à la société.

213. En outre, le comité national indonésien s'est lancé dans diverses activités importantes tendant à orienter l'intégration totale des handicapés dans la société. Le comité a créé des groupes de travail sur les affaires sociales, la rééducation, les soins médicaux, la formation professionnelle, l'information, le recensement et la recherche. Conformément à leur mandat, ces groupes de travail fournissent assistance sous la forme d'une aide matérielle; ils ont envoyé des handicapés indonésiens aux Abilympics internationaux à Osaka, au Japon; ils ont établi 30 bases communautaires de mise en œuvre de programmes d'intégration sociale et de rééducation et ont formé des docteurs spécialisés pour traiter les handicapés. Grâce à ces mesures, le comité national a facilité le développement des services de soutien communautaire, des auxiliaires et de l'équipement pour permettre aux handicapés de vivre normalement chez eux et dans la communauté. En résumé, les activités du comité national indonésien des handicapés ont beaucoup fait pour faire comprendre au grand public le problème des handicapés dans la société et pour aider les handicapés à mieux s'épanouir pour contribuer aux multiples activités de la société. L'expérience du comité national montre qu'il est indispensable de coordonner les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales, à l'échelon national, provincial et local.

214. L'Indonésie, comme de nombreux pays en développement, a encore beaucoup à faire pour améliorer le statut social de l'handicapé, pour améliorer les conditions de rééducation professionnelle et d'emploi, pour changer l'attitude de la société, pour susciter le réveil du public et pour assurer aux handicapés leur droit à une vie normale, à l'égalité et à la pleine participation à la vie sociale. Il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'information et du rassemblement des données, dans la formation de personnel qualifié, dans l'augmentation du matériel, des services et des auxiliaires et dans la promulgation de lois sur la sécurité sociale, la sécurité et divers règlements dans différents domaines.

215. A cet égard, la nécessité d'une coopération efficace entre les pays en développement et les pays développés par la promotion de la coopération technique et l'échange d'information doit être soulignée. Il faut aussi accélérer l'assistance du PNUD aux efforts actuellement en cours pour aider les handicapés. De même l'assistance du PNUD dans la création d'instituts de formation et de centres de recherche, ainsi que la création d'un groupe de travail interorganisations pour aider les activités nationales et régionales doivent être encouragées.

216. La prévention de l'incapacité, la rééducation des handicapés et l'égalité des chances constituent des soucis prioritaires pour les pays en développement. Ma délégation recommande donc fermement la création de l'institut international pour la rééducation dans les pays en développement. Cet institut assurerait les services de soutien nécessaires à une coopération technique accrue pour prévenir l'incapacité et accroître les possibilités de rééducation pour les handicapés.

217. Enfin, pour ce qui est du programme d'action mondial, nous estimons qu'il appellera une stratégie globale. Le programme doit être plus réaliste et plus facile à mettre en œuvre. Il doit être assorti d'un calendrier et permettre aux pays d'évaluer leurs progrès, compte tenu des dates limites et des objectifs fixés. L'assistance technique doit être conçue de manière à aider les pays en développement à soutenir l'application du programme. De cette manière, les objectifs du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, qui sont de les aider dans leur adaptation matérielle et psychologique à leur milieu et de

leur permettre de partager les fruits d'une plus grande participation à la vie quotidienne, peuvent être pleinement atteints.

218. Mme NGUYEN NGOC DUNG (Viet Nam) : Pour des centaines de millions de personnes de cette planète, atteintes de déficiences physiques ou mentales, l'année 1981, proclamée Année internationale des personnes handicapées par l'Assemblée générale, sous le thème « Pleine participation et égalité », aura été une année d'espoir. En effet, dans le cadre de l'Année, des efforts remarquables ont été déployés dans divers pays, tant par les gouvernements que par les organisations privées non gouvernementales, pour réaliser les objectifs de l'Année. Le Viet Nam, qui est membre du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées, se réjouit de l'intérêt suscité dans le public par l'Année et de la création de comités nationaux pour l'Année dans 125 pays et territoires.

219. De nombreuses initiatives nationales et internationales — concours de compétences professionnelles, expositions d'art et d'artisanat, rencontres sportives spéciales d'aveugles et de paraplégiques — ont contribué à attirer l'attention du public sur les aptitudes et potentialités des personnes handicapées; elles ont contribué de façon significative à l'évolution des mentalités à leur égard, aidant le public à comprendre que les handicapés, en dépit de leurs déficiences physiques, intellectuelles ou mentales, sont des êtres humains comme les autres, avec des besoins légitimes et ayant droit à la protection de la société.

220. Cependant, il est bouleversant d'apprendre qu'il y a 500 millions de personnes souffrant d'incapacités dans le monde dont 400 millions se trouvent dans les pays en développement. Pour elles, la situation se présente avec une acuité particulière car la grande majorité doit faire face à leur invalidité pratiquement sans aucun service d'assistance et sans moyen de réadaptation, soumis à la misère, aux maladies et à une malnutrition chronique. Cette situation est due aux conditions économiques de ces pays, encore aggravées par la crise économique actuelle et par l'explosion démographique, et où la production nationale ne suffit pas encore à garantir une vie décente à la population. Il faut citer en outre une autre raison pour certains pays : l'absence d'une politique adéquate de la part des gouvernements à l'égard des handicapés dont les soins, il faut le reconnaître, exigent des fonds considérables.

221. A cet effet, nous voudrions faire remarquer que le transfert des ressources et des technologies des pays développés aux pays en développement envisagé dans le cadre du nouvel ordre économique international, le développement économique et social, la redistribution des ressources et des revenus sont des facteurs indispensables à un règlement fondamental du problème des handicapés.

222. En ce qui concerne le Viet Nam, au lendemain de la guerre, nous n'avons pas attendu la restauration de notre économie pour nous occuper de la légion des blessés et handicapés qui exigeaient des soins urgents; la majorité d'entre eux qui n'avaient pas reçu un traitement adéquat en temps de guerre sont soumis à une rééducation médicale. A cette énorme tâche de protection et de rééducation des blessés et handicapés, plusieurs ministères apportent leur concours; de même, des organisations de masse et organisations religieuses qui sont traditionnellement promotrices de programmes sociaux humanitaires ont activement participé à cette tâche.

223. La proclamation de l'Année internationale des personnes handicapées s'est avérée totalement conforme à la politique du Gouvernement vietnamien; c'est la raison pour laquelle notre pays a été parmi les premiers à établir un comité national pour l'Année internationale des personnes handicapées, placé sous l'égide de M. Nguyen Huu

Tho, président par intérim de la République. Le Comité national vietnamien pour l'Année internationale des personnes handicapées travaille en étroite coopération avec les autres branches du gouvernement, pour stimuler le rôle de ces dernières en ce qui concerne l'allocation de fonds ou de matières premières aux centres de rééducation et de formation professionnelle, la création d'unités de production, visant à réaliser la pleine participation des handicapés, ainsi que dans l'éducation des jeunes parents pour prévenir la naissance d'enfants handicapés et réduire la négligence à l'égard des enfants, souvent à l'origine de nombreux cas d'invalidité infantile.

224. Un aperçu des activités entreprises en observation de l'Année par le comité national vietnamien pour l'Année internationale des personnes handicapées figure dans son rapport [voir A/36/726]. Je me permets d'en donner ci-dessous les traits essentiels.

225. En matière de législation concernant les personnes handicapées, le Conseil des ministres a adopté au mois de mars dernier la décision concernant l'orientation et l'organisation d'activités visant à dispenser une formation professionnelle aux invalides de guerre et aux personnes handicapées. Diverses conférences nationales ont été organisées par le comité national en coordination avec les divers ministères : la Conférence nationale sur l'éducation des enfants sourds-muets, organisée en collaboration avec le ministère de l'éducation; la Conférence nationale sur les maladies mentales organisée en collaboration avec le ministère de la santé publique. Au point de vue de l'organisation, des comités locaux pour l'Année ont été mis en place dans la totalité des 40 provinces et grandes villes du pays, où des enquêtes de base sur la situation des personnes handicapées sont en cours.

226. En matière de prévention des incapacités, des séminaires ont été organisés sur la sécurité du travail à l'intention des directeurs et ouvriers d'usines. L'Etat a promulgué des règlements et procédures en ce qui concerne les travaux dangereux.

227. Du point de vue de la réadaptation fonctionnelle, au cours du premier semestre 1981, six centres de chirurgie plastique du ministère des invalides de guerre et de la protection sociale ont accueilli 7 634 personnes en réadaptation fonctionnelle et leur ont fourni 6 712 appareils et 215 chaises roulantes. Au point de vue de l'enseignement, outre l'école du ministère des invalides de guerre et de la protection sociale, 12 villes et provinces ont créé des écoles pour enfants sourds-muets. En plus de l'enseignement traditionnel, certaines villes offrent aux personnes handicapées la possibilité de suivre des cours spéciaux, notamment dans les domaines suivants : couture, broderie, vannerie, comptabilité, menuiserie, réparation d'appareils de radio. Dans le domaine de la production et de l'emploi, les autorités locales de nombreuses provinces ont dressé la nomenclature de certains métiers et occupations exclusivement réservés aux personnes handicapées et accordent les facilités aux centres de production employant la main-d'œuvre des personnes handicapées — par exemple octroi de prêts, fourniture de matériel et recherche de débouchés commerciaux.

228. Au cours des activités entreprises dans notre pays durant l'Année internationale des personnes handicapées, nous avons réalisé que les services d'assistance nécessaires aux personnes handicapées coûtent de 5 à 10 fois plus que ceux apportés aux personnes normales. Si grande que soit la sollicitude à leur égard et si judicieuses que soient les politiques qui en découlent, leurs souffrances ne peuvent qu'être partiellement allégées, car, dans la très grande majorité des cas, il est quasiment impossible de rendre à ces personnes infortunées ce qu'elles ont perdu. Partant de ces considérations, notre gouvernement estime que la pré-

vention de l'incapacité est d'une importance capitale et doit constituer un volet indispensable de la politique de l'Etat concernant le problème des handicapés.

229. Les causes de l'incapacité sont nombreuses, ainsi que je l'ai mentionné plus haut, mais il est indéniable qu'un nombre assez important de ces invalidités sont occasionnées par la guerre, par l'utilisation d'armes perfectionnées, antipersonnelles et chimiques, avec l'utilisation de l'agent *Orange* qui crée des perturbations chromosomiques et donne lieu à des troubles génétiques graves, dont les malformations congénitales. Des millions de personnes, au Viet Nam, qui ont survécu à la guerre, en sont affectées ou mutilées à des degrés divers. La guerre américaine n'a pas fait des victimes parmi le peuple vietnamien seulement. La presse et les moyens d'information de ce pays ont maintes fois fait état des conséquences néfastes de cette guerre sur les vétérans du Viet Nam dont, parmi d'autres formes de déficiences, le *Post-Traumatic Stress Disorder*, une maladie que les vétérans du Viet Nam ont ramenée avec eux et qui se caractérise par des cauchemars, des dépressions nerveuses dues à un sentiment de « culpabilité du survivant », pouvant conduire, dans des cas extrêmes, au meurtre et bon nombre de ces cas ont dû comparaître en justice. Selon les experts de l'Association psychiatrique américaine et l'Administration des vétérans, ce syndrome affecte 700 000 soldats ayant fait la guerre au Viet Nam. Point n'est besoin de conclure de la nécessité urgente de tout faire pour empêcher que se déchaînent les guerres qui engendrent fatalement l'invalidité et la mutilation.

230. Dans le domaine de la prévention des accidents de travail, il appartient aux gouvernements d'adopter des mesures adéquates et, en même temps, de combattre l'ignorance et la négligence qui, dans notre société moderne, engendrent souvent des conséquences fatales.

231. A plusieurs égards, ma délégation estime donc que l'Année internationale des personnes handicapées aura exercé une influence importante dans un domaine d'activités profondément humanitaires, en faveur de la promotion des droits de l'homme et de ceux des personnes handicapées dans le monde. Celles-ci, pour la plupart, ont payé de leur personne dans le travail au service de la société ou dans la défense du pays; certaines autres ont été victimes de la pauvreté, de la négligence, de l'ignorance, ou victimes des politiques de guerre des gouvernements, mais toutes, sans exception et quelle que soit la raison de leurs déficiences, ont droit à l'assistance.

232. La solution dépasse d'ailleurs les frontières et repose aussi sur l'entraide internationale. C'est avec émotion que ma délégation adresse ses remerciements à tous les pays, à toutes les organisations non gouvernementales et humanitaires qui ont, jusqu'ici, apporté une aide précieuse à la légion des personnes handicapées de mon pays. Nous ne voudrions en citer ici que quelques exemples parmi tant d'autres : avec l'aide de la République démocratique allemande, nous avons pu construire le Centre de rééducation et d'orthopédie de Hanoi pour la fabrication de prothèses pour tout le pays; des organisations non gouvernementales des Pays-Bas nous ont aidés à achever et à mettre en service un atelier d'impression en braille, ainsi que des équipements pour la fabrication de chaises roulantes; des projets sont en cours pour la construction d'un centre de rééducation et d'orthopédie pour paraplégiques et poliomyélitiques avec l'aide d'organisations non gouvernementales de la Norvège; des ambulances pour enfants handicapés nous sont envoyées par des organisations humanitaires de la République fédérale d'Allemagne, et ainsi de suite.

233. Nos tâches restent immenses et sont inversement proportionnelles aux moyens dont nous disposons. Aussi le comité national du Viet Nam pour l'Année internatio-

nale souhaite-t-il une plus étroite coopération et des échanges d'expériences avec ses homologues d'autres pays, dans cette tâche hautement humanitaire : aider à l'allègement des souffrances des personnes souffrant d'incapacités dans nos pays respectifs.

234. La proclamation d'une décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, portant sur la période 1983-1992, pourrait aider en ce sens, et ma délégation espère que le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées envisagera cette possibilité à sa prochaine session.

235. Ma délégation, qui s'est portée coauteur du projet de résolution adopté par la Troisième Commission, est convaincue que l'impulsion donnée par l'Année internationale sera conservée dans les années à venir afin de rallier l'action d'un nombre sans cesse croissant de personnes dans le monde en faveur de ces millions d'êtres défavorisés qui, en dépit de leurs infirmités, ont pleinement droit à une place digne dans notre cœur et dans ce monde que nous habitons tous.

236. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : L'Australie se joint aux autres délégations pour accueillir favorablement le rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale des personnes handicapées.

237. Je voudrais tout d'abord souligner que l'Australie appuie l'établissement d'un programme d'action à long terme, comme suite aux activités de l'Année internationale. Le Gouvernement australien croit que les objectifs de l'Année, à savoir la pleine participation et l'égalité, peuvent être réalisés, mais qu'ils ne pourront l'être que si l'élan acquis au cours de 1981 se traduit de façon efficace dans des programmes continus au cours des années à venir.

238. En reconnaissant que l'Année internationale des personnes handicapées n'est qu'un commencement, le Gouvernement australien a mis en œuvre des mesures suivies qui, nous l'espérons, permettront aux handicapés de participer pleinement à la vie communautaire dans tous ses aspects. Je voudrais parler brièvement de quelques-unes de ces initiatives.

239. Reconnaisant le rôle central du gouvernement pour faciliter l'élimination des inégalités qui frappent les Australiens handicapés, le Gouvernement australien a adopté de nouvelles mesures en vue d'examiner l'effet de toute la politique gouvernementale à l'égard des handicapés. Conformément à ces mesures, chaque département gouvernemental et chaque autorité légale doit réexaminer les nouvelles propositions de politique pour identifier les domaines qui peuvent avoir un effet direct sur les personnes handicapées.

240. Au cours des dernières années, bon nombre de choses ont été réalisées par les autorités de l'enseignement en Australie dans la recherche de nouvelles approches pour le maximum de services à l'égard de tous les enfants handicapés. Les nouveaux programmes ont inclus des diagnostics et une intervention précoces, la création d'installations spéciales pour les filles et les garçons handicapés isolés, la nomination d'enseignants techniques supplémentaires dans les écoles, l'octroi de services spéciaux aux enfants dans les hôpitaux et la construction d'écoles ou d'unités spécialisées. Ce qui est commun à toutes ces initiatives, c'est la conviction que les enfants ne devraient pas être isolés du courant principal des activités en matière d'éducation à cause de leur invalidité, mais devraient être intégrés aux autres dans la mesure qui répondrait aux intérêts des deux catégories d'enfants. Au cours de l'Année internationale des personnes handicapées, une préoccupation particulière du Gouvernement australien a été de fournir des fonds supplémentaires pour faciliter l'intégration des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.

241. Dans le domaine fondamental de l'emploi, des programmes de formation spéciale pour les personnes handicapées ont été établis par le gouvernement afin de permettre aux personnes handicapées de prendre leur place parmi les travailleurs. Le gouvernement rembourse les employeurs pour toute modification approuvée nécessaire pour rendre le lieu du travail approprié pour la formation dans l'emploi. Des projets de préparation du travail pour les personnes handicapées chômeurs sont aussi prévus.

242. Enfin, je mentionnerai la campagne de publicité du gouvernement et des informations communautaires pour l'Année internationale des personnes handicapées dont le but est de rendre le public plus conscient des besoins des personnes handicapées et de leur existence. La dernière étude entreprise pour évaluer l'efficacité de la campagne a prouvé qu'en juillet 1981 77 p. 100 des Australiens connaissaient l'existence de l'Année.

243. En attirant l'attention de la communauté mondiale sur le sort des personnes handicapées dans la société, l'Année internationale des personnes handicapées a mis en lumière l'effet particulier de l'invalidité dans les pays en développement résultant de la malnutrition, de maladies infectieuses et d'autres problèmes connexes. Le Gouvernement australien reconnaît et appuie les objectifs du rapport du Secrétaire général qui tend à encourager les Etats Membres à explorer de nouvelles méthodes pour favoriser la coopération technique entre les pays développés et les pays en développement dans le domaine de l'invalidité. Conformément à ces objectifs généraux, je suis heureux d'indiquer que plus de 1 million de dollars australiens ont déjà été versés ou engagés par l'Australie en tant que partie du budget 1980-1982 d'aide à l'outre-mer, à l'appui d'un grand nombre de projets tendant à équiper, former et aider des personnes handicapées et des organisations pour les personnes handicapées dans les pays en développement.

244. L'Australie voudrait saisir cette occasion pour dire combien nous apprécions les efforts soutenus du Secrétariat pour garantir le succès de l'Année internationale des personnes handicapées et nous notons en particulier la contribution spéciale faite par le personnel du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires.

245. Vers la fin de ce que l'on peut à juste titre décrire comme une grande année internationale, qu'il me soit permis de répéter le vœu des organisations gouvernementales et non gouvernementales en Australie, à savoir que l'élan donné par l'Année internationale des personnes handicapées ne soit pas perdu mais continue de donner lieu à des programmes efficaces visant à aider les personnes handicapées à jouir de leurs droits dans une communauté internationale qui respecte un grande variété de différences dans l'espèce humaine.

246. Mme RACHID (Maroc) : La délégation marocaine se félicite de l'importance accordée par la communauté internationale aux problèmes des personnes handicapées, en consacrant en particulier deux journées de débat au niveau de l'Assemblée générale. Cette célébration nous permettra de faire le bilan des activités réalisées en la matière, d'arrêter de nouvelles stratégies et de déterminer les voies et moyens pour une action concrète qui nécessite avant tout la contribution de tous les Etats Membres, en particulier les pays développés. Ces derniers, en effet, grâce à leur expérience dans ce domaine et au stade avancé de leur technologie peuvent, grâce à une coopération étroite et efficace, aider les pays en développement qui en ont grand besoin.

247. Cette manifestation, par ailleurs, se justifie pleinement après les activités entreprises au cours de l'Année internationale des personnes handicapées. Il conviendrait notamment de se réjouir des résultats concrets qui découlent de ces activités qui se sont traduites, entre autres, par

des travaux positifs tels que les débats fructueux au sein du Comité consultatif, qui a soumis un rapport complet à l'Assemblée générale, et par la Conférence mondiale sur les mesures et les stratégies pour l'éducation, la prévention de l'invalidité et l'intégration des personnes handicapées, organisée par l'UNESCO à Torremolinos, en Espagne, du 2 au 7 novembre 1981. Cette conférence a obtenu un grand succès car elle a bénéficié de la participation des personnes handicapées qui, ensemble, ont élaboré la Déclaration Sundberg, qui constitue un nouveau jalon d'action élaboré par la communauté internationale. La délégation marocaine émet le vœu que cette déclaration adoptée par les représentants de 130 pays puisse faire l'objet d'une étude particulière de l'Assemblée générale à la présente session.

248. Cette attention de la communauté internationale répond également, en partie, aux besoins des personnes handicapées dont la grande majorité se trouve dans les pays en développement ainsi que l'attestent les statistiques de l'Organisation des Nations Unies. Comme on le sait, 80 p. 100 des handicapés du monde, soit 400 millions, vivent dans les pays en développement; or, sur ces 400 millions, 350 millions vivent dans les pays où il n'existe aucune structure d'accueil et où l'explosion démographique multiplie inexorablement le nombre des personnes handicapées.

249. Il convient d'insister, en particulier, sur les pays africains pour lesquels les données historiques, géographiques et, notamment, écologiques font qu'il est essentiel de porter et de maintenir un éclairage particulier sur la situation critique des personnes handicapées dans cette région; si l'on considère que la pauvreté, la misère, la faim, la malnutrition, les guerres, le retard dans le domaine de l'éducation chez l'enfant et dans la famille constituent des facteurs générateurs d'handicaps, que sur ce continent se trouve le plus grand nombre d'Etats considérés par l'Organisation des Nations Unies comme les moins avancés, si l'on considère aussi que l'espérance de vie moyenne y est la plus faible et que la mortalité infantile y est la plus élevée au monde, on comprendra aisément le drame vécu par les handicapés en Afrique.

250. Tous les pays ont intérêt à prévenir l'aggravation de la situation des personnes handicapées qui, par un concours de circonstances indépendant de leur volonté, se trouvent physiquement et mentalement désavantagées au sein de leur société.

251. Il y a lieu de se féliciter de ce que la communauté internationale s'est enfin penchée sur leur sort. Mais il est à craindre que, les années et l'enthousiasme passant, les personnes handicapées ne retombent dans l'oubli, notamment si, face à de gros problèmes de développement à résoudre, les pays en développement se voient obligés d'opérer des choix prioritaires, ce qui n'est certainement pas le cas pour les pays industrialisés. De plus, contrairement à ce qui se passe dans les sociétés avancées, les personnes handicapées n'ont pas la possibilité de se constituer en syndicats qui pourraient défendre leurs intérêts et ne s'appuient évidemment pas sur des groupes de pression susceptibles de faire entendre leurs voix et de refléter une image fidèle de leur situation.

252. C'est pourquoi il est indispensable que la communauté internationale suive de très près leur situation et s'intéresse de plus en plus à leur sort, et que les pays industrialisés conjuguent leurs efforts en vue d'apporter une assistance matérielle, technique et financière, susceptible de donner enfin l'espoir à des millions d'aveugles, sourds et muets, paralytiques et déficients mentaux dans les diverses parties du monde. L'Organisation des Nations Unies, qui est toujours présente là où doit se manifester la coopération, peut, par une action dynamique et positive en faveur des personnes handicapées, amener à une meilleure

compréhension entre les gouvernements et les peuples et à l'instauration d'un nouvel ordre social humanitaire international, qui ne manquera pas de favoriser la justice et la paix, facteurs indispensables au bien-être de tous, et notamment aux personnes handicapées.

253. Ma délégation lance un appel pressant et solennel à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions et agences spécialisées, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales et aux associations et personnes bénévoles pour qu'elles accordent une assistance accrue dans le cadre des programmes régionaux prévus dans le plan d'action mondial en faveur des personnes handicapées dans les pays en développement, en général, et dans les pays d'Afrique, en particulier. Compte tenu de l'envergure du problème, nous estimons qu'il reste encore beaucoup à faire. Par conséquent, l'attention de la communauté internationale ne doit, en aucun cas, se relâcher. La délégation marocaine formule le souhait que l'Assemblée générale proclame une décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, comme elle a proclamé d'autres décennies en d'autres occasions.

254. Les actions à entreprendre dans le domaine des personnes handicapées sont immenses et multiples. Le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées, dont le Maroc est membre, aura, au cours de sa prochaine session, à se pencher de façon plus approfondie sur les mesures efficaces susceptibles de garantir une pleine participation et une intégration des personnes handicapées à tous les niveaux dans le processus de développement.

255. Ma délégation voudrait insister particulièrement sur la prévention et la rééducation dans les zones rurales où n'existe aucune structure d'accueil, sur la formation de personnel spécialisé, pédagogique et sanitaire et sur la mise en place de moyens de prévention, se traduisant, notamment, par la création de laboratoires de vaccins et de recherches, d'appareillages et d'équipements.

256. Le Maroc se félicite du projet conjoint de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et de l'OIT, visant à créer un centre régional panafricain pour les personnes handicapées et souhaite qu'il reçoive l'assistance technique et financière nécessaires à son fonctionnement.

257. Mon pays, malgré les ressources limitées dont il dispose et les difficultés auxquelles il doit faire face, a fait d'énormes efforts dans ce domaine. Il s'honore d'enrichir, même modestement, la communauté internationale de son expérience en matière de prévention, de rééducation et d'insertion sociale. Ainsi a été mis en place un comité national pour les personnes handicapées, par Son Altesse royale, la princesse Lalla Meryem, qui a déclenché une importante campagne d'information et de sensibilisation à travers le pays, a procédé à l'étude de la création d'un bureau national des personnes handicapées, a mis au point un projet de législation en faveur des personnes handicapées et a bénéficié du soutien du gouvernement, qui manifeste également son intérêt aux associations bénévoles du pays.

258. Fait unique dans les annales du tiers monde, le Maroc a organisé des jeux olympiques spéciaux, nationaux, auxquels ont participé avec succès 150 enfants de différents centres d'handicapés du pays. Ces jeux ont eu un impact et un éclat particuliers en servant la cause des personnes handicapées. Enfin, le Maroc célébrera à travers toutes les provinces, la Journée nationale des personnes handicapées, le 11 décembre prochain, par des conférences, tables rondes, interviews des personnes handicapées, manifestations artistiques et culturelles, expositions de tableaux de peintres handicapés.

259. Si c'est avec une légitime fierté que nous voyons se dérouler des activités au sein d'une année internationale

inspirée grâce à une coopération étroite entre l'OUA et les Etats de la Ligue arabe, nous souhaiterions également voir l'Assemblée générale proclamer une journée mondiale des personnes handicapées ce qui, au niveau international et surtout au niveau national, permettrait de promouvoir l'intérêt et de maintenir une attention soutenue de tous les membres de la société sur le sort des personnes handicapées. Cette attention et cet intérêt sont indispensables si nous voulons voir les personnes handicapées participer pleinement à la vie communautaire, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie publique. Il en va de leur dignité, de leur respect, de leur liberté et de leur bien-être.

260. Tout doit être mis en œuvre pour réaliser les objectifs de l'Année internationale et, nous l'espérons, de la future décennie. Nul ne peut rester insensible au drame de millions d'êtres humains handicapés, pliant sous le poids de leur destin. Le poète latin Téréance a dit : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne me laisse indifférent. » Nous osons espérer que tous les pays ici représentés donneront effet à cette pensée du poète et passeront à l'action dans un effort conjugué en faveur des personnes handicapées, en s'attelant à cette noble tâche.

261. Mlle KHAPARDE (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : On estime qu'il y a à l'heure actuelle environ 500 millions de personnes handicapées, sous une forme ou sous une autre. En d'autres termes, une personne sur 10 dans le monde est infirme. Environ 80 p. 100 d'entre elles vivent dans les pays en développement. On estime que 120 millions d'enfants sont handicapés dans les pays en développement. De tels chiffres devraient nous faire comprendre à quel point l'Année internationale des personnes handicapées vient à son heure.

262. L'incapacité limite les activités de l'individu. A cause des préjugés et des habitudes des sociétés accumulés au cours des siècles, les handicapés sont considérés comme des fardeaux pour la société ou comme des êtres incapables d'avoir des relations humaines normales. Ces préjugés inhérents à la société se sont vu renforcés par les portraits stéréotypés de la littérature et de l'art, les légendes et les fables, les contes et les histoires d'horreur. De telles habitudes et de tels préjugés tendent à créer chez les handicapés un sentiment d'incapacité et même la peur d'avoir des relations humaines normales.

263. Ce n'est que très récemment que l'on a pris conscience que ces incapacités de tous ordres sont dues à des facteurs tels que des difficultés à la naissance, la malnutrition, des conditions précaires d'hygiène, des maladies qui auraient pu être évitées, des infections, des accidents ou plusieurs autres facteurs qui peuvent faire de chacun de nous un invalide. Grâce à une prévention et à des méthodes de rééducation nécessaires, une éducation spéciale et un entraînement adéquat, la technologie et l'emploi de méthodes scientifiques, les handicapés sont en mesure de devenir des membres à part entière de la société.

264. En Inde, dans le but de préparer l'Année internationale des personnes handicapées, mon gouvernement a créé, l'année dernière, un comité national sous la présidence du Ministre de l'éducation et des affaires sociales de l'Union. Ce comité s'est réuni pour la première fois en mai 1980 et a approuvé le plan national d'action. Le plan national prévu en fonction de nos ressources actuelles vise notamment les objectifs suivants : élaborer une politique nationale des handicapés portant sur l'enseignement, la formation, l'emploi, les mesures pour parvenir à une intégration sociale complète, la protection et les garanties dans le cadre de la loi; préparer un plan de rééducation à long terme prévoyant des services de réadaptation complète; lancer des programmes pratiques au profit des handicapés et tendant à les intégrer à la communauté; donner une

orientation rurale positive aux services pour les handicapés; développer et mettre en œuvre un programme national complet et pragmatique pour la prévention des handicaps; fournir le nécessaire au développement et à la recherche grâce à nos institutions nationales de recherche pour l'amélioration des techniques et technologies utilisées pour la rééducation des handicapés; mettre en place un réseau d'informations et des services de publicité pour diffuser des informations sur les nouvelles techniques et les programmes d'équipement, pour faire prendre conscience du potentiel que représentent les handicapés et mettre un terme à tous les préjugés sociaux; enfin, organiser un recensement de toutes les données pertinentes recueillies à propos des handicapés dans le pays.

265. L'objectif essentiel du programme prévu dans le cadre du plan national est de créer un noyau de services pour les enfants handicapés de moins de 14 ans, d'offrir aux handicapés davantage de possibilités dans le domaine du travail et de constituer un réseau de données fiables en matière d'invalidités. Etant donné nos ressources limitées, nous avons sélectionné ces domaines comme étant ceux où des résultats appréciables pourraient être obtenus dans un premier temps.

266. Un vaste programme couvrant différents secteurs, tels que l'emploi, la prévention de l'invalidité, la formation professionnelle, les programmes ruraux, la recherche, la législation et la publicité, a été inclus dans notre plan national pour stimuler l'action nationale sur une vaste échelle.

267. Nous avons fait en sorte que des copies de notre plan national d'action soient mises à la disposition des délégations et je n'entrerai donc pas dans le détail. Cependant, je voudrais dire quelques mots sur les activités entreprises en Inde.

268. A notre avis, une égale importance doit être donnée à la prévention et à la rééducation. Nous avons pris diverses mesures pour la prévention aussi bien que pour la rééducation économique et sociale des handicapés.

269. Dans le domaine de la prévention, mon gouvernement a lancé de vastes programmes pour l'élimination de maladies telles que la polio, la cécité, la variole, la fibriose la malaria, la lèpre et autres. Dans le cadre du sixième plan 1980-1985, les crédits consacrés à la lutte contre ces maladies et d'autres maladies contagieuses se chiffrent à 5 milliards 240 millions de roupies. De plus, 7 milliards 200 millions de roupies sont prévues pour les soins médicaux, y compris les hôpitaux et les dispensaires, la formation et la recherche médicales ainsi que pour la promotion des systèmes traditionnels de médecine. Je souligne que la somme totale de 18 milliards 200 millions de roupies prévue pour ces cinq années représente une augmentation de 250 p. 100 par rapport à celle attribuée à ce secteur durant la période 1974-1979.

270. En faisant porter surtout nos efforts sur les enfants au-dessous de 14 ans, nous étendons le programme des Services de développement intégré en faveur de l'enfance et disposons d'un ensemble de services comprenant l'intervention en matière de nutrition et d'immunisation pour prévenir les infirmités. Nous espérons augmenter le nombre de projets des services de développement, qui devrait passer de 200 à 600 à la fin du sixième plan, c'est-à-dire en 1985-1986.

271. En ce qui concerne la rééducation, de nouveaux programmes sont mis en œuvre et les programmes en vigueur sont renforcés. Alors que nous avons déjà des instituts nationaux pour les malvoyants et pour les handicapés ayant besoin d'appareils orthopédiques, nous sommes en train de créer des instituts nationaux pour les malentendants et les malades mentaux. Les instituts qui fonctionnent actuellement en Inde comprennent l'Institut national

pour les malvoyants, le Centre de formation pour les adultes sourds, l'École pour les enfants malentendants, l'École modèle pour les enfants retardés, l'Institut pour les handicapés physiques et le Centre de rééducation de l'hôpital Safdarjung, et l'Institut indien de médecine et rééducation physiques. Ces institutions fournissent un ensemble de programmes de formation et d'éducation et se livrent également à des activités de recherche. Certains fabriquent des appareils orthopédiques en collaboration avec l'Artificial Limbs Manufacturing Corporation du Gouvernement indien et différents instituts indiens de technologie.

272. Dans le cadre du programme de rééducation, nous prévoyons de placer les enfants handicapés dans des écoles ordinaires où ils seront suivis par des professeurs spécialisés, grâce à des équipements et à des appareils spéciaux. Nous avons lancé des programmes expérimentaux d'éducation intégrée en 1974 et les résultats sont déjà féconds.

273. L'intégration des enfants handicapés avec les enfants normaux contribue à une compréhension mutuelle à un âge où l'on est impressionnable. En même temps, les enfants handicapés ne souffrent pas parce qu'ils ne sont pas séparés de leurs familles. Cela évite d'avoir systématiquement recours à des instituts spécialisés qui coûtent cher et qui, trop souvent, conduisent à un état permanent de dépendance. Au cours des 20 prochaines années, nous prévoyons d'utiliser cette formule pour un demi million d'enfants handicapés.

274. Pour permettre aux handicapés d'entreprendre des études, le gouvernement fournit des bourses d'études et de recherches, de l'école primaire au doctorat. Le gouvernement central a versé 6 millions de roupies cette année dans le cadre de ce projet englobant les études médicales, d'ingénieurs et autres études.

275. Pour promouvoir l'emploi des handicapés, le Gouvernement indien a déjà créé 18 agences pour l'emploi dans différentes parties du pays, et des fonctionnaires spécialisés ont été nommés dans d'autres agences pour l'emploi. On compte 12 centres de rééducation professionnelle dans le pays, qui fournissent une formation professionnelle aux handicapés et leur établissent une évaluation psychologique. Dans le cadre du sixième plan, nous nous proposons d'étendre les services existants. Pour favoriser l'emploi des handicapés, le Gouvernement indien a déjà réservé 3 p. 100 de postes vacants dans certaines catégories de la fonction publique ainsi que dans les entreprises publiques. Nous encourageons aussi les programmes de formation pour ceux qui désirent créer leur propre entreprise. Un autre plan en vigueur depuis les cinq dernières années permet aux handicapés de recevoir une formation à l'intérieur même des établissements industriels et commerciaux. Ce programme sera étendu. Dans le cadre d'un autre programme, les banques fournissent des prêts aux handicapés à des taux d'intérêt réduits pour leur permettre de créer des entreprises.

276. Nous accordons également une aide aux organisations bénévoles pour qu'elles créent des institutions pour l'éducation, la formation et la rééducation des personnes handicapées. Les services fournis par les organisations bénévoles se sont révélés très précieux en Inde, et nous pensons qu'il est indispensable de s'assurer l'appui de ces organisations étant donné l'ampleur du problème dans notre pays. Cette année, 11,2 millions de roupies ont été accordées, en aide, à 114 de ces organisations, dans diverses parties du pays.

277. L'absence pratiquement totale de données en ce qui concerne les handicapés a représenté un problème considérable pour élaborer des programmes réalistes. Nous pensons que l'on peut évaluer à 10 p. 100 de la population le nombre d'handicapés d'un pays; mais, dans le cas d'un

pays comme l'Inde, où la population est nombreuse, cela ne suffit pas à donner une idée précise de l'ampleur du problème. Nous procédons donc à une étude par échantillonnage des personnes handicapées depuis juillet dernier. Les études menées par l'Organisation nationale de sondages vise à rassembler des renseignements dans les zones rurales et urbaines à propos du nombre, des besoins et d'autres caractéristiques des personnes handicapées de la population de ces zones. Les études en question doivent également mieux renseigner sur l'ampleur des problèmes de l'invalidité, de ses causes probables, de l'envergure des services mis à la disposition des handicapés pour leur rééducation médicale et des lacunes que les handicapés eux-mêmes ressentent. Cette étude comportera également des renseignements sur l'adaptation sociale, l'environnement et l'évolution du comportement, notamment chez les enfants de 5 à 14 ans. L'échantillonnage portera sur 1,2 million de foyers dans 6 000 villages et 4 000 quartiers urbains. Nous pensons recevoir les résultats de cette étude dans un proche avenir. Par ailleurs, le recensement décennal entrepris cette année nous fournira les renseignements sur le nombre total d'infirmités, d'aveugles et de muets à 100 p. 100 en Inde.

278. J'ai décrit en détails les efforts déployés en Inde pour faire face aux problèmes de l'invalidité et pour aider les personnes handicapées à s'intégrer pleinement dans la société. Je n'ai pas été en mesure de parler de toutes les activités en cours en Inde, mais ce que j'ai dit aura donné une idée de nos efforts. Je me ferai un plaisir de donner un complément d'informations aux délégations ou à quiconque le souhaiterait.

279. Nous sommes heureux de noter qu'un séminaire international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des handicapés a eu lieu à Vienne, en octobre. Nous sommes également heureux de noter la convocation d'une conférence mondiale organisée par l'UNESCO à Torremolinos. Nous avons l'intention d'étudier les recommandations et conclusions de ces deux réunions pour voir dans quelle mesure elles peuvent s'appliquer aux conditions indiennes.

280. Nous attachons une grande importance à la coopération internationale pour résoudre les problèmes relatifs à l'invalidité. Notamment, je voudrais mentionner la nécessité d'avoir un plus grand courant d'informations et de connaissances techniques. Ces échanges d'informations seraient particulièrement utiles pour les pays en développement et ils permettraient de faire bénéficier les handicapés des avantages de la technique, qu'il s'agisse de prothèse et autres.

281. L'Année internationale des personnes handicapées tire à sa fin. Dans trois semaines, elle sera reléguée à l'histoire. Cependant, les personnes handicapées elles-mêmes et leurs problèmes demeureront. Nous espérons que les efforts entamés cette année porteront bientôt des fruits. Engageons-nous à relever le défi que posent les problèmes de l'invalidité et à assurer la pleine intégration des personnes handicapées dans la société, en redoublant d'efforts au cours des années à venir.

282. Mlle RODRÍGUEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Lorsque, le 16 décembre 1976, l'Assemblée générale, dans sa résolution 31/123, a proclamé l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées, mon gouvernement a accueilli avec enthousiasme cette initiative car, pour la première fois, au niveau international, l'attention a été attirée sur un problème qui représente une crise quotidienne, en particulier dans les pays en développement où ses causes sont plus nombreuses. Mon gouvernement a travaillé inlassablement à la mise en œuvre des cinq objectifs de la résolution 31/123. A cet effet, le prési-

dent Luis Herrera Campíns, dans son allocution de fin d'année de 1980, a dit :

« Avec la devise « Pleine participation et égalité » nous voulons que la collectivité prenne conscience de la nécessité d'une participation générale à la planification et à l'exécution de l'action qui doit porter sur les points centraux de ces problèmes : la prévention et la rééducation. Nous devons nous proposer, au Venezuela, de répondre de manière humaine et patriotique aux cinq objectifs principaux de l'Année internationale des personnes handicapées. »

283. La proclamation de l'Année internationale des personnes handicapées a également été accueillie par tous les Etats Membres, en particulier par les pays en développement où, comme je l'ai dit, ce problème revêt un aspect alarmant. Il ne fait aucun doute que c'est un défi, pour la communauté internationale, que d'assurer la pleine intégration dans la société de 450 à 500 millions de personnes handicapées, mais c'est la seule manière de mettre en œuvre la devise de l'Année « Pleine participation et égalité ».

284. Dans le rapport présenté par le Secrétaire général, on constate qu'avec l'observation de l'Année le public a mieux pris conscience de la capacité des personnes handicapées de participer aux activités économiques et culturelles et autres activités de la vie sociale. Le rapport du Secrétaire général souligne également que le thème de l'Année, « Pleine participation et égalité », et ses objectifs sont des buts à atteindre à long terme, en particulier dans les pays en développement où vit la grande majorité des handicapés.

285. La création par l'Assemblée générale, dans sa résolution 33/170, du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées, a stimulé les préparatifs de l'Année, puisque, à sa première session, il a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le Plan d'action pour l'Année. A la deuxième session, le Comité a examiné l'application du Plan d'action et son programme d'information publique, moyens d'améliorer la participation des handicapés et de leurs organisations à l'Année internationale des personnes handicapées et un programme d'action mondial à long terme pour compléter l'Année internationale des personnes handicapées. A sa troisième session, outre qu'il a procédé à une évaluation des activités complémentaires de l'Année, le Comité a étudié la possibilité de poursuivre les activités de l'Institut international pour la réadaptation des personnes handicapées dans les pays en développement.

286. Un des principaux objectifs du Comité consultatif a été de contribuer à la formation de comités nationaux dans différentes régions, toutes les activités de ces comités nationaux étant coordonnées par le Comité consultatif, qui leur a donné des directives sur la manière d'améliorer les conditions sociales et économiques des handicapés et de leur assurer une égalité de chances. A cet égard, ma délégation tient à demander à l'Assemblée que toutes ces expériences et les résultats de l'Année internationale des personnes handicapées soient mis à profit et se poursuivent avec le programme d'action mondial, car nous sommes certains que, outre que nous atteindrons les objectifs fixés, nous ferons une œuvre de justice profondément humaine.

287. Le rapport du Secrétaire général dit également que les travaux de ces comités sont dignes d'éloges, parce qu'ils ont élaboré des programmes nationaux pour l'égalité des chances, la prévention des infirmités et la rééducation des handicapés; ils ont créé des groupes de travail, ont établi un ordre de priorité et ont mis en œuvre de nouveaux projets ou ont relancé les programmes existants pour qu'ils servent de base aux activités futures et à la politique d'intégration sociale des handicapés.

288. L'Année a été également l'occasion de prendre de nouvelles mesures et d'adapter les législations déjà existantes aux exigences et nécessités des handicapés.

289. Pour ce qui est du Venezuela, le comité national a travaillé avec un grand sens de l'idéal et beaucoup d'enthousiasme, obtenant la création de comités étatiques. Afin de mettre en œuvre les projets du Plan d'action mondial, toute une série de manifestations ont eu lieu. J'en citerai quelques-unes qui nous paraissent particulièrement importantes.

290. Le sixième Congrès vénézuélien de la santé publique s'est tenu, avec pour sujet principal l'handicapé; un projet de loi a été présenté — car nous n'avons pas à ce jour, de loi protégeant physiquement et juridiquement les handicapés —, afin de favoriser leur intégration totale à la société et de répondre à la nécessité économique et politique de perfectionner au maximum ce potentiel humain, conditions requises pour que le Venezuela accélère son entrée dans le système développé.

291. La tradition juridique d'un pays est liée aux dispositions juridiques concernant les déshérités, car elles prouvent son niveau social et son développement culturel. Le degré de civilisation d'une nation se juge par les égards qu'elle a pour ses citoyens les moins favorisés. L'intégration des handicapés dans l'environnement social et la possibilité pour chacun de s'épanouir ne peuvent avoir lieu que grâce à des conditions offrant des services de qualité et de quantité suffisantes; cela augmenterait aussi leur capacité de servir la nation.

292. Le projet de loi pour la protection et la rééducation des personnes handicapées comprend des dispositions relatives aux domaines social, juridique, de l'enseignement, de l'assistance, du travail et des loisirs, à court et à long terme, tendant à améliorer le niveau de vie des handicapés. La mise en œuvre de ce projet de loi déclencherait tout un processus de prise de conscience de la part des citoyens en général, à l'égard des devoirs et des droits des handicapés en tant que citoyens légitimes de la société; nous estimons que cette loi pourra réveiller et stimuler l'intérêt des handicapés à participer au processus productif rémunéré et aux activités sociales, leur permettant ainsi de participer activement à une société changeante.

293. Les objectifs de ce projet de loi sont les suivants : l'Etat doit assurer à tous la possibilité de faire valoir leurs droits sociaux, pour éliminer et compenser les inégalités éventuelles entre les handicapés et les autres citoyens; des mesures préventives doivent être prises pour toutes les infirmités; les handicapés doivent bénéficier de l'instruction, de la rééducation, de la formation professionnelle, de l'assistance médicale et des loisirs; il faut stimuler le plus rapidement possible l'adaptation des handicapés à leur communauté, le développement de leurs aptitudes et dextérité et leur entrée sur le marché du travail rémunéré; il faut lancer des campagnes publicitaires pour sensibiliser l'opinion publique, afin de favoriser l'intégration des handicapés dans leur environnement.

294. Ce projet de loi doit devenir un instrument juridique, un soutien pour les handicapés physiques et mentaux, leur permettant de répondre de façon satisfaisante à la nécessité inhérente à tout être humain de s'épanouir spirituellement, de développer au maximum ses dons innés, de se déplacer dans son environnement, de connaître la réalité ambiante, d'avoir des rapports avec ses semblables, de communiquer, de pouvoir donner et recevoir, de pouvoir être utile à la communauté. Ce projet de loi a pour but de satisfaire les nécessités communes de tous les handicapés, il ne couvre pas néanmoins toutes les mesures spécifiques pour chacune des catégories d'invalidité.

295. On a commencé à sensibiliser l'opinion publique par la télévision afin de renverser les obstacles qui empê-

chent les handicapés de s'intégrer. Il faut la volonté politique nécessaire pour affirmer et appliquer les normes nécessaires en ce sens. Les Etats qui ne relèvent pas ce défi gaspillent leurs valeurs authentiques.

296. On a élaboré et promulgué une charte pour les années 80, dont les objectifs sont les suivants : lancer dans tous les pays un plan pour empêcher les déficiences dans toute la mesure du possible et donner à toutes les familles et à toutes les personnes visées les services de prévention voulus ; s'assurer que toute personne touchée et sa famille reçoivent les services voulus de rééducation, l'assistance et le soutien nécessaires pour réduire les bouleversements et rendre possible pour tous une vie pleine et un travail constructif au service de la collectivité ; prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à l'intégration et à la participation maximales des handicapés dans tous les domaines de la vie collective ; diffuser les renseignements concernant les handicapés, leurs possibilités, leurs déficiences, la prévention et le traitement, afin de sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes et à leur importance sociale.

297. De même, ma délégation est très heureuse d'annoncer que le Sénat du Congrès du Venezuela, à sa séance du 30 octobre 1981, a pris la décision suivante — je cite :

« Le Sénat de la République du Venezuela,

« Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées,

« Considérant qu'il existe dans le monde près de 450 millions de personnes incapables de participer pleinement aux activités quotidiennes en raison de leurs déficiences physiques ou sensorielles,

« Considérant que cette situation est particulièrement grave dans les pays en développement où les services essentiels de rééducation sont insuffisants ou inexistantes,

« Considérant qu'un grand nombre de déficiences atteignant les enfants auraient pu être empêchées et que la majorité de ces déficiences pouvaient ne pas se transformer en infirmités,

« Considérant qu'il est nécessaire de favoriser et de mettre en œuvre des programmes de prévention, d'assistance, d'enseignement spécialisé et de rééducation des handicapés par une action coordonnée des efforts entrepris entre les secteurs public et privé,

« Considérant qu'en vertu d'un décret présidentiel le Venezuela a adhéré à la déclaration proclamant l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées et a créé la Commission nationale de l'Année internationale des personnes handicapées en vue d'élaborer des programmes orientés vers la réalisation des objectifs de l'Année,

« Décide d'appuyer le programme de travail et les activités de la Commission ainsi que toute autre initiative que le secteur public ou privé pourrait prendre en faveur des personnes handicapées ;

« Invite les organismes publics et privés à utiliser les services des handicapés qui sont suffisamment formés ou réadaptés pour qu'ils puissent exercer les activités auxquelles ils ont été préparés ;

« Exprime la volonté du Sénat de la République d'étudier les projets de loi qui pourraient être présentés pour mettre à jour et moderniser notre législation à l'égard des handicapés ;

« Décide de donner la publicité voulue au présent accord. »

298. Ma délégation a également le plaisir de dire qu'à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées, l'Administration des postes et des télégraphes du Venezuela a émis un timbre commémoratif qui comporte,

en filigrane, le thème de l'Année, « Pleine participation et égalité ».

299. Tout cela montre l'intérêt que mon pays porte à ce problème et montre que nous n'avons pas ménagé nos efforts pour apporter tout le soutien et toute la coopération possibles à l'intégration des handicapés à la société, qui les attend et compte sur eux.

300. Avant de terminer, j'attire l'attention de toutes les délégations pour qu'elles se mettent en rapport avec leurs gouvernements et qu'elles les encouragent à coopérer à l'assistance fournie à cette catégorie de personnes qui, au nombre de 500 millions et du fait de leur handicap, sont privées de bien des choses auxquelles elles ont droit et plaçant leurs espoirs dans ce que nous pouvons faire. Ne les décevons pas.

301. Le PRÉSIDENT : Conformément à la décision adoptée par l'Assemblée générale à sa 4^e séance plénière, le 18 septembre 1981, je donne la parole à M. James Grant, directeur exécutif du FISE.

302. M. GRANT (Directeur exécutif, Fonds des Nations Unies pour l'enfance) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis heureux de cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale, au nom du FISE, sur cette question si importante dont nous sommes saisis.

303. L'année dernière, j'ai déclaré que : « Sur les 122 millions d'enfants qui sont nés pendant l'Année internationale de l'enfant, 1 sur 10 est déjà mort. » Maintenant, alors que l'Année internationale des personnes handicapées tire à sa fin, une autre statistique indiquant un rapport de 1 sur 10 a malheureusement été établie. Des 110 millions d'enfants nés au cours de l'Année internationale des personnes handicapées qui ont survécu pendant leur première année, 1 sur 10 sera handicapé. Des 12 millions qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de 1 an et des 5 autres millions d'enfants de moins de 5 ans qui succombent également chaque année, le pourcentage d'handicapés dépasse de beaucoup 1 sur 10, leur infirmité étant la cause principale de leur mort prématurée. Certes, un trait commun caractérise ceux qui ne survivent pas et ceux qui survivent à peine : ces deux catégories d'enfants souffrent des conséquences de la faim, de la maladie, de l'ignorance, et de l'absence d'assistance qui condamnent trop de personnes dans les pays en développement — les nourrissons, les enfants, leurs mères et nombre d'autres personnes encore — soit à la mort, soit au désespoir.

304. Le désespoir est-il le seul avenir possible pour l'enfant handicapé ? Dans un monde qui a déjà rejeté un quart de sa population dans la misère, faut-il en rejeter 1 sur 10 dans le désespoir, en particulier à cette époque de récession mondiale prolongée ? De l'avis du FISE, nous estimons que non.

305. De même que le monde a le pouvoir, à un faible coût par rapport à l'enjeu, de mettre un terme à la pauvreté extrême qui afflige un quart de l'humanité, nous avons aussi la possibilité, à un coût également faible, de mettre un terme aux nombreux cas d'invalidité causés par la malnutrition, la maladie et l'ignorance. En effet, les efforts se renforcent les uns les autres. Dans chaque cas, le rapport de l'investissement du monde se situe sur trois plans, dont deux peuvent être évalués en termes économiques tangibles : premièrement, une réduction des coûts entraînés par le traitement des conséquences de l'invalidité ; deuxièmement, une expansion géométrique de la contribution à la production de ceux qui ont été secourus par l'investissement initial et, troisièmement, l'avantage, sur le plan moral, de permettre à des millions de personnes de partager pleinement les chances qu'offre la vie. Si on se place dans une perspective de moyen à long termes, le rapport économique des méthodes retenues pour traiter

l'invalidité en tenant compte du rapport coût-efficacité peut égaler ou même excéder celui fourni par des sommes comparables investies dans des usines, des ports et des routes.

306. D'une manière très réelle, la mission du FISE consiste à prévenir les handicaps et les invalidités mentales et physiques. Dans leur très grande majorité, les activités du FISE, qui a pour vocation d'être le défenseur mondial de l'enfance et de coopérer avec les gouvernements, visent à assurer les éléments nécessaires de la vie de l'enfant — avant sa naissance et tout au long de son enfance — qui pourront empêcher l'apparition de ces handicaps et réduire les conséquences de ceux qui sont déjà apparus.

307. L'Année internationale de l'enfant, en 1979, a provoqué l'étude la plus complète des besoins de l'enfance qui ait jamais été entreprise dans de nombreux pays, qui, l'un après l'autre, ont appelé notre attention sur la situation particulière des enfants handicapés et également sur le fait que l'expansion et le renforcement de nos services fondamentaux d'appui aux programmes courants ainsi que des soins de santé primaires constituent la méthode la plus efficace de prévenir les invalidités et de les traiter. Se préoccuper des invalidités ne constitue pas « une question secondaire » que « nous aborderons peut-être plus tard, mais pour le moment, c'est le développement qui est notre souci ». Comme des orateurs précédents l'ont noté, le traitement des invalidités fait partie intégrante du développement, notamment du développement social enraciné dans les communautés pauvres; visant à faire participer les pauvres eux-mêmes, il constitue la meilleure arme mondiale contre les invalidités.

308. Il y a une question de priorité. Le problème des invalidités peut être traité dans deux contextes : la prévention et la rééducation. Les méthodes pratiques et raisonnables d'assurer tant la prévention que la rééducation comportent en premier chef l'identification des priorités. Comment pouvons-nous tirer de nos ressources extrêmement limitées le plus grand parti, la plus grande assistance pour le plus grand nombre de personnes possible? Les six priorités suivantes figurent parmi celles que le FISE a déterminées et auxquelles nous attachons notre attention.

309. La première priorité consiste à mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur la cure et la rééducation. En bref, il vaut mieux un gramme de prévention plutôt qu'un kilo de cure. L'expansion sur le plan mondial d'un programme de vaccination pourrait épargner, chaque année, à 5 millions d'enfants les invalidités causées par la poliomyélite, la rougeole, le tétanos, la coqueluche, la diphtérie et, dans une mesure limitée, la tuberculose, pour un coût de 3 dollars seulement par enfant.

310. La deuxième priorité est le dépistage, aussitôt que possible, de la maladie et l'intervention rapide afin d'empêcher l'invalidité, au lieu d'attendre qu'il soit trop tard, ce qui nécessiterait de soigner une invalidité grave ou de la supporter, car, comme on dit souvent, « mieux vaut prévenir que guérir ». Environ 100 000 enfants perdent la vue chaque année à la suite de la cécité causée par une mauvaise nutrition, surtout par suite d'une insuffisance en vitamine A, ce que sir John Wilson, qui est avec nous ce soir, a appelé à juste titre « la cécité inutile ».

311. La troisième priorité porte sur les mesures curatives; quand elles sont nécessaires, il faut placer l'accent sur celles qui, avec l'investissement le plus réduit, peuvent donner le plus grand profit. Ainsi, un dollar suffit pour obtenir suffisamment d'onguent antibiotique pour traiter sept enfants atteints de trachome, maladie qui, si elle n'est pas traitée à temps, peut causer la cécité. L'application de cet onguent n'exige ni hôpitaux, ni docteurs, ni même assistants médicaux, mais simplement les mains d'un parent ou même d'un frère ou d'une sœur.

312. La quatrième priorité consiste à suivre avec attention le développement normal des attributs de l'enfant et à limiter l'invalidité, en accordant une attention particulière à la nécessité d'intégrer le handicapé dans le processus du développement. Beaucoup trop de mal a été fait en diminuant la capacité qu'a l'enfant à prendre sa place dans sa famille, dans sa communauté et dans son monde, en accordant trop d'attention à son invalidité, en présumant qu'il devait être gêné par son invalidité et qu'il serait un fardeau permanent pour sa famille et pour sa communauté, et trop peu d'attention a été accordée à la mise en valeur de ses capacités. Quatre-vingt-dix pour 100 des enfants handicapés peuvent être intégrés dans des programmes réguliers d'écoles d'enseignement primaire.

313. La cinquième priorité consiste à accorder l'attention nécessaire au rôle de la famille, y compris les frères et sœurs, et à celui de la communauté dans la prévention, le dépistage et le traitement des invalidités par rapport au rôle d'institutions plus coûteuses et généralement plus éloignées. Les institutions, alors qu'elles sont nécessaires pour des invalidités très graves, coûtent cher à établir et à entretenir, sont inaccessibles à la grande majorité des personnes et souvent détournent les ressources de méthodes qui peuvent offrir de l'aide au plus grand nombre de personnes possible. Les mesures communautaires qui peuvent être prises par les parents, et même par des jeunes frères et sœurs dans un effort « d'enfant à enfant », peuvent profiter à beaucoup plus d'invalides, souvent en temps utile comme, par exemple, le dépistage précoce d'une cécité menaçante pour empêcher que la maladie ne se transforme en une invalidité et un handicap graves.

314. La sixième priorité concerne la prévention et le traitement des maladies des enfants plutôt que des adultes, parce que le fardeau de l'invalidité de l'enfant doit être supporté par l'enfant lui-même, la famille et la société, beaucoup plus longtemps et à plus grands frais pour la société, que l'invalidité d'un adulte plus âgé, et que l'enfant est moins à même de surmonter l'épreuve et d'en limiter les conséquences. Le défi pour nous est de catalyser notre action conformément à ces priorités.

315. La volonté nationale — c'est-à-dire la volonté politique comme certains l'appellent — est nécessaire, si l'on veut mobiliser des fonds supplémentaires et si la pratique actuelle doit être réformée pour donner une véritable priorité aux mesures recommandées ci-dessus afin d'obtenir le maximum possible des ressources disponibles pour la prévention et la rééducation des handicapés.

316. Un organe doit être cité tout particulièrement pour sa contribution à la volonté globale, au rôle de catalyseur des organisations telles que le FISE aussi bien que les autres organisations des Nations Unies, des gouvernements, des organisations, des médias et du public. Je parle bien entendu de l'Assemblée générale. C'est l'Assemblée générale qui a adopté, voilà six ans, la Déclaration sur les droits des personnes handicapées et a ensuite proclamé que 1981 serait l'Année internationale des personnes handicapées. C'est l'Assemblée générale qui, le 30 janvier 1980, a adopté le Plan d'action pour l'Année internationale des personnes handicapées. C'est l'Assemblée générale qui, voilà un an, a adopté la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Et c'est l'Assemblée générale qui, j'en suis sûr, adoptera l'année prochaine un programme d'action mondial pour la continuation des activités tendant à la prévention des invalidités mentales ou physiques et à la rééducation de ceux qui, malheureusement, sont déjà handicapés. Toutes ces mesures de l'Assemblée générale dont le monde a été témoin exercent une influence indispensable sur le climat dans lequel l'attention et les ressources nécessaires consacrées à tous ces points peuvent être augmen-

tées, de même que ces mesures encouragent la restructuration des systèmes de développement, d'éducation, de services de santé et d'organisation communautaire, qui est nécessaire pour mieux prévenir l'invalidité et pour rééduquer les handicapés.

317. Je dois souligner que la capacité du FISE d'agir en tant que catalyseur et de stimuler les autres dépend dans une grande mesure du travail de ceux qui nous catalysent, c'est-à-dire les politiques établies par l'Assemblée générale qui exercent une influence considérable sur nous, les gouvernements qui sont membres du Conseil d'administration du FISE ainsi que les nombreux autres gouvernements qui nous aiguillonnent et nous guident, les organisations non gouvernementales avec lesquelles nous travaillons, les comités nationaux pour le FISE et les autres efforts des citoyens qui attirent l'attention du public sur le FISE et assurent l'appui du public à ses activités.

318. Je fais cette déclaration à un moment où les ressources financières du monde sont affectées par deux facteurs : tout d'abord, les difficultés économiques croissantes dans tous les pays et, deuxièmement, la course aux armements qui affecte sans relâche de nombreux pays et qui même s'intensifie. Ces deux facteurs ensemble limitent encore plus les ressources disponibles destinées à répondre aux besoins fondamentaux des pauvres gens et aux besoins spéciaux de gens affligés par des fardeaux additionnels tels que l'invalidité.

319. Il n'appartient pas au FISE de conseiller les gouvernements sur l'équilibre à établir entre les dépenses pour les armements et les dépenses pour les besoins de la population civile. Mais nous sommes invités par les gouvernements à les conseiller quant à l'utilisation des ressources limitées disponibles destinées à ceux qui éprouvent les besoins les plus aigus et nous essayons de tirer de ces ressources le plus grand bénéfice possible.

320. Un monde qui est prêt à dépenser quelque 500 milliards de dollars par an pour les armements afin de prévenir une conflagration militaire globale devrait reconnaître qu'il est impérieux de lutter contre le mal que le sous-développement extrême et la misère causent à tant de centaines de millions d'habitants de la Terre. Les victimes les plus tragiques de ce mal sont assurément les plus de 40 000 nourrissons et petits enfants qui meurent chaque jour en première ligne et les millions supplémentaires de personnes qui connaissent la maladie ou l'invalidité physique ou mentale causée par les armes insidieuses que sont la malnutrition, la maladie, l'ignorance et le manque de soins. Consacrer un montant additionnel ne serait-ce que de 10 p. 100 ou même moins, et appliquer les six priorités que j'ai mentionnées pour faire la guerre en faveur de la décence humaine pourraient non seulement sauver la vie d'un grand nombre de ces millions d'enfants mais aussi donner la dignité et un sens de la vie à un milliard supplémentaire de personnes — les 500 millions dont le tiers sont des enfants qui sont frappés d'invalidité, et le quart de l'humanité qui souffre de l'abandon. Une victoire dans cette guerre n'apporterait pas de butin, mais serait une contribution importante à la croissance économique, à la sécurité et à la paix du cœur de tous les pays qui partagent cette planète.

321. Le PRÉSIDENT : Conformément à la décision que l'Assemblée générale a adoptée lors de sa 4^e séance plénière, je donne la parole à M. Smyser, le Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés.

322. M. SMYSER (Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées. Au moment où nous nous réunissons ici en ce dernier mois de l'année, on peut dire

que les yeux des handicapés du monde et de bien d'autres sont tournés vers le résultat de nos délibérations.

323. Cette session nous donne l'occasion de revoir ce qui a été fait et réalisé conformément au thème de l'Année internationale, à savoir « Pleine participation et égalité » pour les handicapés. C'est l'occasion appropriée pour réaffirmer notre engagement à l'égard des objectifs de cette année. Il est aussi important de voir comment nous pouvons continuer nos efforts pour assurer la pleine et entière participation des handicapés dans la vie et le développement de leur communauté.

324. Tous les réfugiés sont handicapés. Ils souffrent de crainte, de persécutions; ils sont sans abris, sans certitude quant à leur avenir. Mais ceux qui, en plus, souffrent d'une invalidité mentale ou physique, connaissent un handicap supplémentaire. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés se soucie donc très particulièrement de ceux qui connaissent cette double angoisse, d'être réfugié et handicapé. Ces réfugiés, plus que tous les autres, ont besoin de notre aide et de celle de la communauté internationale.

325. Le Haut Commissariat a fait des efforts spéciaux cette année pour venir en aide aux réfugiés invalides. Je voudrais saisir cette occasion pour vous faire connaître les mesures que nous avons prises. Nous avons essayé de répondre à l'Année internationale pour les personnes handicapées. Nous avons aussi pris des mesures dans le cadre de notre programme régulier d'assistance aux réfugiés handicapés et au-delà de ce cadre.

326. L'Année internationale pour les personnes handicapées a facilité la prise de conscience des besoins des handicapés. Elle nous a donné également une responsabilité toute spéciale pour comprendre les besoins spéciaux et les problèmes des réfugiés handicapés et pour pouvoir y répondre. Je suis fier de pouvoir dire que les nations partout dans le monde ont appuyé nos efforts.

327. A notre siège, à Genève, nous avons établi un centre de coordination pour toutes les activités d'aide aux réfugiés handicapés. En particulier, nous avons fait une étude des réfugiés handicapés pour déterminer leur nombre et leurs besoins. Nos bureaux sur le terrain, qui travaillent souvent en collaboration avec les gouvernements ou les organisations non gouvernementales, ont fait des efforts spéciaux pour déterminer le nombre et les problèmes des réfugiés handicapés. Notre étude a montré que là où il y a beaucoup de réfugiés, les pays d'asile trouvent souvent difficile d'identifier ceux qui ont des handicaps particuliers. Nous avons donc entrepris d'établir un mécanisme spécial pour identifier les réfugiés handicapés.

328. Nous avons surtout voulu augmenter partout la prise de conscience des besoins spéciaux des réfugiés handicapés. En outre, nous avons pris des mesures spéciales pour créer des installations pour leur venir en aide. De tels centres permettent le diagnostic, le traitement, la formation et la rééducation des réfugiés handicapés. Dans certains cas, les réfugiés sont transportés au centre avec leur famille qui reçoit aussi une assistance pour pouvoir devenir autonome. Plus précisément, nous avons répondu aux besoins des réfugiés handicapés de quatre manières.

329. Premièrement, nous avons utilisé les installations existantes dans les pays d'asile pour traiter, former et rééduquer les réfugiés. Nous avons pris en charge, quand cela était nécessaire, les honoraires médicaux, les frais d'hospitalisation et de chirurgie, la formation professionnelle et autres thérapies.

330. Deuxièmement, lorsqu'il n'y avait pas d'installations suffisantes dans les pays d'asile, nous avons facilité le transport des réfugiés handicapés dans des pays où on pouvait trouver le traitement nécessaire et des installations

de rééducation. Nous essayons d'institutionnaliser ces arrangements dans les pays où les installations existent. Par exemple, lorsque des services médicaux spéciaux sont nécessaires en Afrique, les intéressés sont envoyés à l'hôpital Jomo Kenyatta à Nairobi et lorsqu'un traitement psychiatrique est nécessaire ils sont envoyés à l'hôpital Aro à Lagos.

331. Troisièmement, nous avons développé des programmes sur place spéciaux de traitement, d'assistance et de rééducation dans les camps et dans d'autres installations temporaires. Nous essayons d'augmenter la capacité productive des handicapés et des membres de leurs familles afin qu'ils puissent réaliser l'autosuffisance et s'intégrer dans une nouvelle communauté.

332. Quatrièmement, nous avons favorisé des programmes spéciaux de réinstallation dans le cadre du « *The Ten or More Plan* » institué en 1974 et dans le cadre d'autres arrangements. Dans le cadre de ce plan, plusieurs pays de réinstallation admettent chaque année 10 réfugiés handicapés ou plus, ainsi que leurs familles, outre leurs programmes réguliers de réinstallation. Certains pays, compris ou non dans le plan, ont donné leur préférence aux réfugiés handicapés et ont fait des efforts spéciaux pour leur intégration. D'autres pays admettent des réfugiés handicapés dans le cadre d'un contingent général de réinstallation, s'ils réunissent par ailleurs les conditions requises.

333. J'espère que les brefs exemples qui vont suivre illustreront la gamme d'activités au nom des réfugiés handicapés et montreront comment les pays du monde entier soutiennent ces efforts.

334. En Thaïlande, par exemple, une étude achevée au cours des premiers mois de l'année a montré que 336 réfugiés souffraient de différentes infirmités. Il y avait 1 448 personnes affectées, y compris les membres de leurs familles. Parmi les handicapés se trouvaient des personnes souffrant de maladies chroniques, psychologiques et autres. Pour aider les réfugiés, ils ont été groupés et transportés avec leurs familles dans un centre de regroupement spécial. Simultanément, le nombre d'installations cliniques dans les camps et dans les centres d'accueil a augmenté. En outre, des soins thérapeutiques et des prothèses ont été fournis et des conseillers en matière de rééducation font en sorte que tous les réfugiés soient aidés. Dans les centres d'handicapés, les consultants de santé mentale, les conseillers de rééducation et les fonctionnaires sociaux travaillent ensemble, sous la direction d'un conseiller détaché par l'OMS. Ils travaillent tous étroitement avec les médecins pour déterminer les soins nécessaires. Un certain nombre d'agences bénévoles se sont jointes au centre, chaque agence étant responsable d'une partie de l'opération. Certains membres du personnel sont aidés par des agences bénévoles pour la période de l'Année internationale pour les personnes handicapées.

335. En Malaisie, une étude faite l'an dernier a révélé qu'il y avait 325 réfugiés handicapés, ce qui fait au total, avec leurs familles, 1 100 personnes. Pour les aider, un centre spécial pour les handicapés a été créé dans un centre d'accueil à 8 miles de Kuala Lumpur. Ce centre fournit des services médicaux, sociaux et psychiatriques. Il fonctionne sous l'égide de la Société du Croissant-Rouge malais. Les services sont fournis par des agences internationales bénévoles. Le personnel comprend du personnel médical ainsi que des assistants sociaux psychiatriques et médicaux. Le centre fournit des services complets. Bien que le programme en Malaisie ait commencé quelques mois avant le début de l'Année internationale, il a retenu particulièrement l'attention à cause de l'Année elle-même.

336. En République-Unie de Tanzanie, un projet spécial pour traiter et rééduquer les handicapés a été créé à Katumba, pour aider les réfugiés handicapés de Katumba,

Ulyankulu et Mishamo à se réinstaller. L'association japonaise de l'UNESCO pour les soins aux handicapés a offert de recueillir les fonds nécessaires pour ce projet. Le projet repose sur les constatations d'une étude effectuée par une organisation non gouvernementale française, Médecins sans frontières. Outre les soins médicaux et sociaux, le projet entreprend aussi la formation de personnel paramédical local.

337. La liste pourrait continuer. En Espagne et au Venezuela, des projets ont été créés. Les pays scandinaves se sont tout particulièrement engagés à réinstaller des réfugiés handicapés, de même que la Suisse. Un projet pour l'étude de l'intégration de cas semblables est en cours en Belgique. Tant de pays soutiennent cet effort qu'il est impossible de tous les énumérer. Toutefois, je puis vous assurer que c'est un effort véritablement international en nature et en pratique.

338. Je voudrais aussi vous rappeler que le Haut Commissaire a lancé un appel spécial au mois d'août de cette année. Il a demandé que le plus grand nombre possible de réfugiés handicapés soient réinstallés dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées. Je suis heureux de vous dire que nous recevons des réponses favorables et nous espérons qu'il y en aura d'autres avant la fin de l'année et à l'avenir.

339. Les réfugiés handicapés ne sont pas un phénomène nouveau. L'appel que je viens de mentionner est le troisième appel lancé par le Haut Commissariat en faveur de la réinsertion des réfugiés handicapés. Le premier appel fut lancé, en 1959, pendant l'Année mondiale des réfugiés et le deuxième, en 1974, lorsque le Haut Commissariat a lancé « *The Ten or More Plan* ». Néanmoins, la réaction à l'appel de cette année et la portée universelle de l'effort ont démontré que la communauté internationale réagit généreusement et très sérieusement lorsqu'il s'agit des besoins particuliers des réfugiés handicapés au cours de l'Année internationale.

340. Pour susciter cette prise de conscience, le Haut Commissariat a aidé à financer la production d'un film des Nations Unies sur les handicapés. Intitulé « *It is the same World* », le film a été fait par le Département de l'information. Nous avons également été co-producteurs, avec la télévision suisse, d'un film intitulé « *Trois pas hors des frontières* », afin de faire connaître la situation des réfugiés handicapés et le processus d'intégration dans les pays où ils s'installent. La télévision suisse propose un autre film en vue d'une distribution sur le plan international. Le Haut Commissariat a mis à la disposition d'organisations non gouvernementales une documentation susceptible de les aider à souligner le triste sort des réfugiés handicapés. Nous espérons que ces efforts pourront, avec d'autres, aider à susciter l'attention et l'appui nécessaires.

341. Le Haut Commissaire estime que l'Année internationale des personnes handicapées a mis en lumière des questions qui, autrement, auraient pu passer inaperçues ou être envisagées passivement. Elle a suscité des réactions positives et une action concrète. Elle a fait naître l'espoir dans le monde des handicapés. Elle a également montré que s'ils disposent des possibilités et de l'aide dont ils ont besoin, un grand nombre de handicapés peuvent devenir autonomes et participer vraiment à la vie communautaire. Au lieu de vivre dans un état de dépendance, l'handicapé peut contribuer à son propre bien-être, à celui de sa famille, à celui de sa communauté.

342. Je puis assurer l'Assemblée que nous continuerons d'aider les réfugiés handicapés. Nous espérons qu'ils pourront, comme d'ailleurs tous les réfugiés, être en mesure de vivre dans des conditions de dignité, d'égalité et de paix.